LA PROFESSIONNALISATION D'UN CLUB DE FOOTBALL : L'OGC NICE (1932-1950)

David Hansen Historien et professeur documentaliste au collège Valéri, à Nice

L'ancêtre de l'OGC Nice, le Gymnaste Club de Nice est fondé le 9 juillet 1904¹⁹⁷. À l'origine, l'OGC Nice a pour but la gymnastique et les exercices athlétiques. Selon les statuts en vigueur, il doit « instruire les jeunes gens dans tous les différents exercices athlétiques et sportifs: poids, lutte, boules, tir, natation, instruction militaire et gymnastique »¹⁹⁸. Le club ajoute de nouvelles sections, comme le cyclisme ou la course à pied, et devient le plus important club omnisports de Nice. De nombreuses disciplines y sont pratiquées, ce qui lui permet de se forger un palmarès important. Une scission survient avec la division en deux du Gymnaste Club de Nice (GCN), le 6 juillet 1908, avec d'une part la section boules qui garde le nom originel, et d'autre part les autres sections qui deviennent le Gymnastes Amateurs Club de Nice (GACN). La section football est créée en 1908 sur l'initiative de Louis Maria¹⁹⁹. Le premier match de football se déroule le 29 novembre et se solde par une victoire six buts à zéro contre le Stade niçois. Pour sa première saison, le GACN termine à la cinquième place du championnat de troisième série. Les deux entités du club se regroupent le 6 octobre 1910 sous le nom unique de Gymnaste Club de Nice et s'affilient à l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques (USFSA).

La progression du club s'arrête avec la guerre et le GCN stoppe ses activités jusqu'à la fin de l'année 1917, à cause de la mobilisation de ses adhérents. Entre temps, en novembre 1912, le plus ancien club de football de la région, le Football Vélo Club de Nice, fondé en 1899 et jouant en rouge et noir, devient le Football Club Libertas, puis en mai 1913 le Football Athlétic Club de Nice. En mai 1919, il fusionne avec le Gallia Sports de Nice et devient le Gallia Football Athlétic Club. Malheureusement, ce club n'a pas la même grandeur que son ancêtre. Il est absorbé le 20 septembre 1919 par le Gymnaste Club de Nice, qui adopte en son honneur ses couleurs rouge et noir et qui devient, le 22 décembre 1924,

Direction de publication: Communication OGC Nice, « Du GCN bleu et noir à l'OGC Nice », http://www.ogcnice.com/fr/club/histoire/historique-part1 [consulté le 25/10/18].

¹⁹⁷ R. Dries, *OGC Nice* (1904-2004) : Un siècle, une légende, Saint-Laurent-du-Var, Éditions De La Belhommière, 2004. Se référer aussi à R. Dries et J. Chaussier, *OGC Nice* : le roman des Aiglons, Paris, Alpazur éditions, 1985.

D'après M. Oreggia, OGC Nice 100 ans de passion: 1904-2004, Nice, Gilletta-Nice-Matin, 2004.

l'Olympique Gymnaste Club de Nice. En 1932, le club est admis dans le premier championnat professionnel qui compte vingt équipes réparties en deux groupes. L'OGC Nice conclut l'exercice à la septième place du groupe A et reste en Division 1, puisque les sept premiers de chaque groupe sont qualifiés. La saison suivante, l'élite est reformée passant à une poule unique de quatorze équipes ; l'OGC Nice finit treizième.

Pour comprendre comment le passage au professionnalisme est devenu nécessaire, il faut remonter juste après la Première Guerre mondiale, au moment où le football se propage et où les équipes se multiplient jusque dans les campagnes. Le nombre de spectateurs augmente, les élites politiques s'y intéressent, l'argent et les joueurs circulent. Les ligues qui regroupent les clubs d'une région sont créées. Face à la vétusté des terrains, les clubs se dotent d'installations pour pratiquer ce sport et accueillir les spectateurs dans les meilleures conditions. Par rapport à l'avant-guerre, le nombre de spectateurs lors des rencontres de championnat pour des villes comme Marseille, Paris, Montpellier ou Sète, est multiplié par 10 ou 15²⁰⁰. C'est en 1919 que la Fédération française de Football-Association (FFFA) est créée. Elle remplace la fédération omnisports de l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques (USFSA) qui est devenue obsolète. Les années 1920-1930 connaissent un accroissement de la pratique footballistique et sont marquées par deux nouveaux phénomènes : la technicité et l'efficacité. Le football français évolue, gagne en rigueur sur et en dehors du terrain.

Afin de réaliser leurs desseins, les clubs se structurent. Progressivement, la gouvernance des clubs se calque sur les hiérarchies de la notabilité locale. Une lutte pour les pouvoirs existe et les équipes dirigeantes se renouvellent fréquemment. Des tensions entre les membres peuvent entraîner leur exclusion du conseil d'administration. Malgré tout, les notables sont dans l'ensemble bien accueillis par les joueurs et les dirigeants car c'est grâce à leur soutien financier que les clubs se développent et progressent. À partir de 1920, le phénomène sportif est intégré définitivement dans le corps social et pénètre dans toutes les sphères de la société. Il est pratiqué en masse après la guerre tout en devenant un enjeu de société qui a investi tous les champs de la vie politique, économique, sociale et culturelle. Comprenons bien que le sport est un phénomène complexe autour duquel gravitent des hommes, des acteurs, des sociétés sportives, des pratiques ou encore des politiques. En quelques décennies, le football se développe très rapidement, voire trop, et devient un élément de la culture populaire française²⁰¹.

Au début des années 1920, deux sports sont officiellement professionnels : la boxe et le cyclisme. Au même moment, les instances réfléchissent à la rémunération des joueurs puis à l'adoption du professionnalisme pour le football, puisque cela permettrait de démocratiser ce sport et de mettre fin à l'amateurisme-marron. En effet, de nombreux sportifs pourtant amateurs occupent un emploi fictif et perçoivent des rémunérations²⁰². Jusqu'en 1929, divers championnats de France amateurs ont été organisés sans faire l'unanimité. À l'été 1930, alors que les hautes instances du football français s'interrogent encore sur le bien-fondé du professionnalisme, les dirigeants du FC Sochaux, à l'initiative de Jean-Pierre Peugeot, créent sur invitation un tournoi officieux réservé aux meilleurs clubs français : la Coupe Peugeot,

A. Wahl, Les archives du football, sport et société en France (1880-1980), Paris, Gallimard, 1989, p. 224.
 Y. Gastaut, S. Mourlane, dir., Le football dans nos sociétés. Une culture populaire (1914-1998), Paris,

Autrement, n° 120, 2006. ²⁰² P. Clastres et P. Dietschy, *Sport, société et culture en France du XIX^e à nos jours*, Paris, Hachette, 2006, p. 90-91.

connue également sous le nom de Coupe Sochaux. La FFFA donne son accord pour que Sochaux organise ce championnat. Le football se développe de manière importante tandis que divers soucis de gestion apparaissent. Les clubs n'ont pas les structures financières adéquates, ni le matériel pour équiper les joueurs. Les déplacements pour les matches à l'extérieur sont onéreux. Il faut aussi payer les indemnités réclamées par les joueurs, tandis que la concurrence entre les grands clubs engendre un racolage dans le cadre des transferts de joueurs.

Tous ces facteurs rendent nécessaires la structuration du football français et l'organisation d'un vrai championnat. Une guerre idéologique oppose les partisans du professionnalisme et ceux favorables à l'amateurisme, tandis que la notion de joueur rétribué est vivement discutée. Dès le 12 janvier 1929, le conseil national de la FFFA instaure une commission d'étude du statut du joueur rétribué. Le 17 janvier 1931, le conseil est amené à discuter des textes sur ce sujet. Dans les faits, il se prononce finalement en faveur du professionnalisme. Pourtant, les problèmes ne se règlent pas immédiatement. Il faut attendre les 16 et 17 juin 1932 pour que les textes instaurant le statut du joueur professionnel soient votés. Désormais, les clubs ont le droit d'employer des joueurs professionnels avec, malgré tout, un retard de cinquante années sur le football britannique. Une ère nouvelle est lancée où il n'est plus vraiment question d'éduquer et de former la jeunesse ou des soldats vigoureux, mais plutôt de vendre le produit qu'est devenu le football. La Fédération conseille même aux clubs d'entretenir de bonnes relations avec la presse, d'organiser des matches de propagande et incite les municipalités à promouvoir ce sport.

Dans cet article, nous nous basons essentiellement sur les archives du club dont plus de cinquante cartons sont conservés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes. Le fonds est parcellaire : il manque la totalité des documents de travail, les lettres reçues et envoyées, ou encore les archives comptables. Malgré cela, il est d'une extrême richesse car il contient les registres des procès-verbaux du comité directeur, du conseil d'administration ou encore du comité de gestion de l'équipe professionnelle, fondé en 1947. Ce fonds privé, qui a fait l'objet d'un dépôt aux Archives départementales, est comparable à un fonds d'entreprise et couvre la période 1931 à 1991. Les registres des procès-verbaux sont une source de première main, d'une grande utilité pour suivre les affaires et les résultats du club de manière hebdomadaire. Les treize registres sont d'abord manuscrits puis, à partir d'octobre 1944, entièrement constitués de feuilles dactylographiées. On y retrouve toute la vie du club, les scores des différentes sections, les transferts, les salaires ou les querelles internes. Cependant, la lacune majeure concerne la période 1937 à 1942, puisque le registre des procès-verbaux du conseil d'administration a disparu. Par leur nature, ce sont des documents internes très instructifs qui ne sont pas censés être diffusés. Cependant, il faut les utiliser avec précaution car tout n'est pas mentionné. Les choix et les propos des dirigeants sont résumés en quelques lignes. Ces sources manuscrites qui émanent du club sont précieuses puisqu'elles sont directes. Pourtant, elles ne doivent pas être exploitées uniquement pour ce qu'elles sont, mais il convient plutôt de les analyser à l'aide de la presse, de témoignages, d'autres travaux universitaires.

Les études sur la professionnalisation des clubs de football sont rares et parcellaires puisqu'il faut attendre 1986 pour qu'Alfred Wahl publie un article fondateur sur l'histoire du

football professionnel²⁰³. Quelques années plus tard, les sociologues Jean-Michel Faure et Claude Suaud s'interrogent également sur ces thématiques²⁰⁴. De manière ponctuelle des articles s'intéressent à la professionnalisation de certains sports sur des périodes courtes ou selon des aspects particuliers. L'enjeu de cet article est de comprendre l'évolution d'une institution, et particulièrement d'une association sportive, depuis les débuts du professionnalisme en 1932 jusque dans les premières années d'après-guerre, celles-là mêmes où les historiens Alfred Wahl et Pierre Lanfranchi observent le début d'une seconde phase du professionnalisme. Il cherche à rendre compte des implications possibles du football professionnel, des changements majeurs amenés par le professionnalisme, des continuités. Plus simplement, nous verrons comment l'OGC Nice s'est professionnalisé à travers trois aspects : le développement des infrastructures, les liens avec les médias et enfin le recrutement des joueurs.

1. LE STADE, LIEU INDISPENSABLE À LA PRATIQUE SPORTIVE

L'OGC Nice se professionnalise en même temps que les joueurs. Le club se transforme très rapidement au niveau de ses infrastructures, puisqu'une équipe prétendant au haut niveau doit évoluer dans un stade disposant d'équipements modernes. Ce n'est pas seulement la capacité du stade qui compte, mais également la qualité de la pelouse, le chauffage ou la mise à disposition de douches chaudes. Pour assumer son nouveau statut, il faut impérativement faire des bénéfices. Les finances du club étant extrêmement fragiles, il est nécessaire de multiplier les recettes au stade. L'affluence est une donnée majeure dans l'équilibre financier des clubs, puisque chaque club touche un pourcentage sur les recettes réalisées lors d'un match. Dès lors, entretien, rénovation et extension du stade constitue un enjeu majeur pour la prospérité du club.

1.1 La construction du stade Saint-Maurice et le problème des loyers (1927-1936)

Au début du XX^e siècle, les stades français ne sont pas des lieux dédiés au sport-spectacle. Les installations sont sommaires, les stades manquent d'équipements et ressemblent surtout à de simples terrains aménagés au mieux pour pratiquer l'athlétisme, le rugby ou le football. De nombreuses équipes jouent leurs matches dans des vélodromes, plus adaptés à la pratique sportive. Les affluences de l'époque n'encouragent pas les municipalités à construire de grands stades réservés à la pratique du football. Néanmoins, ils se modernisent petit à petit et comportent des tribunes et des commodités indispensables comme les vestiaires et les douches. De manière générale, les stades où l'on pratique le football servent, avant toute chose, aux équipes à s'entraîner et à pratiquer leur discipline chaque dimanche²⁰⁵.

²⁰³ A. Wahl, « Le footballeur français : de l'amateurisme au salariat (1890-1926) », dans *Le Mouvement social*, 1986, n° 135, p. 7-30.

²⁰⁴ J.-M. Faure, C. Suaud, « Un professionnalisme inachevé [Deux états du champ du football professionnel en France, 1963-1993] », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 103, *Les enjeux du football*, juin 1994, p. 7-26.

²⁰⁵ M. Delépine, Les stades du football français, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2010, p. 9.

Jacques Mairesse note que ces enceintes ne sont pas destinées au confort des joueurs et du public :

[...] les spectateurs sont trop éloignés du terrain de jeu, à cause d'une piste cyclable ou de course à pied, quelquefois des deux. Et puis, les tribunes sont trop en profondeur, sur un plan pas assez vertical, ce qui fait que les spectateurs du fond des tribunes sont trop éloignés du terrain de jeu.

Même observation pour les malheureuses places des populaires ; reléguées derrière les buts et dont les premiers gradins commencent quelquefois à cinquante ou soixante mètres de la ligne de but, au lieu de commencer à dix mètres²⁰⁶.

La Grande Guerre est l'un des déclencheurs de la popularisation du football en France. Jusqu'à cette période, le football français accuse un retard certain avec la Grande-Bretagne, l'Italie ou l'Allemagne. Ces pays ont compris très tôt les enjeux liés au football, à sa professionnalisation, et la nécessité de disposer d'infrastructures de qualité. Bien avant la guerre, ils engagent une politique de construction de stades. La période de l'entre-deuxguerres permet à la France de se moderniser et de construire de nouvelles enceintes, tandis que les Jeux Olympiques de 1924, à leur manière, sont l'occasion pour les pouvoirs publics de se pencher sur le problème des stades français.

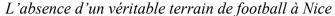




Fig. 1. Photographie des terrains sportifs de l'ouest de la ville de Nice, 1952. Arch. dép. Alpes-Maritimes, fonds Acadèmia nissarda – Joseph Dognibene, 67 Fi 242.

Au premier plan, on observe le stade Saint-Augustin et, au second plan, le stade de La Californie sur lequel s'entraînait l'équipe de football de l'OGC Nice jusqu'à l'aménagement du stade au quartier de Saint-Maurice, en 1927.

²⁰⁶ J. Mairesse, *Football, quand tu nous tiens!*, Paris, Société parisienne d'édition, 1933, p. 96.

À Nice, dès les années 1920, la presse locale critique régulièrement les équipements et le terrain sur lequel l'OGC Nice joue. Il devient urgent d'abandonner le terrain de La Californie à l'ouest de la ville. En effet, les installations sont inadaptées, la pelouse en piteux état et les tribunes insuffisantes, comme dans une grande majorité des stades en France. Ce stade, sorte de marécage, est surnommé « La Grenouillère » par la presse locale (fig. 1).

En 1926, l'OGC Nice obtient un prêt auprès de la mairie pour aménager une parcelle dont il obtient la gérance. Ce terrain de 27 214 mètres carrés, situé dans le quartier de Saint-Maurice, est la propriété d'Auguste Hyacinthe Gal²⁰⁷ (fig. 2). Jusqu'à la Première Guerre mondiale, ce quartier est un village dont l'accès à la ville se faisait à pied ou déjà par la ligne une du tramway²⁰⁸. La première est reportée à cause des conditions climatiques. Il faut attendre le 30 janvier 1927 pour que le club inaugure son stade par une victoire 3 à 2 contre une sélection de la Côte d'Azur.

Ce stade flambant neuf dispose d'une tribune en dur de 300 places comportant aussi les vestiaires, douches et salles de réunion. Près de 2 500 spectateurs peuvent assister aux rencontres. Deux lignes de tramways et des autobus permettent l'accès au stade. Ce stade est successivement appelé « terrain de l'OGCN », « stade Saint-Maurice », puis officiellement en 1946 « stade Léo-Lagrange », en hommage à l'ancien sous-secrétaire d'État aux sports et à l'organisation des loisirs sous le Front populaire. Même si les désignations varient, pour les Niçois, le nom couramment usité est celui de « stade du Ray », en référence au quartier où se trouve le stade. Le mot provient du niçois *raï* qui signifie jaillissement d'eau : ce quartier est justement réputé pour ses sources et cours d'eau.

_

²⁰⁷ P. Manificat, « Histoires de stades », dans *Les 100 ans de l'OGC Nice : mémoire d'un club*, Nice, Éditions ROM, 2004, p. 49.

²⁰⁸ *Issa Nissa*, n° 44, p. 22.

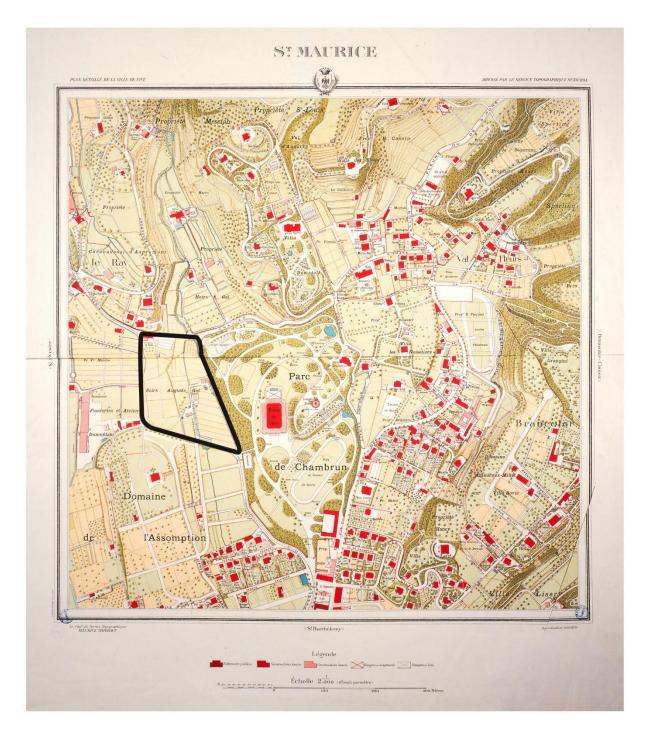


Fig. 2. Plan du quartier Saint-Maurice avant la construction du stade, dressé par le service topographique de la Ville de Nice (Thiébault Maurice), au 1/2000°, 1904-1930. Lith. Berger-Levrault, Nancy.

Arch. dép. Alpes-Maritimes, 1 Fi 232.

C'est sur la parcelle, dont les contours ont été noircis, que le stade du Ray a été construit.

Litiges et problèmes de loyer

Malgré l'édification récente du stade, les années 1930 sont marquées par de multiples litiges entre le club et les propriétaires du terrain. Les loyers ne sont pas toujours payés dans les temps et les propriétaires menacent régulièrement d'expulser le club. Paradoxalement, l'un d'eux, François Gasiglia, est élu président de l'OGC Nice en mai 1931, en remplacement du président Provenzale. Le maire est constamment sollicité pour aider financièrement le club et pour régler le litige avec les propriétaires. À diverses reprises, il est envisagé de jouer ailleurs, notamment au stade Saint-Augustin (Bonfils) ou à La Californie.

Comme l'a rappelé Alfred Wahl, « le mécénat a pénétré dans le football par le biais de la mise à disposition de terrains par les notables » 209. Les mécènes contribuent à la construction et à l'amélioration des structures sportives, tandis que certains clubs se « municipalisent 210 » en entretenant des liens privilégiés avec les municipalités. Le cas de l'OGC Nice est intéressant pour comprendre cette relation. Au début, le mécénat est une source de conflit au sein du club. Divers événements mettent en lumière le caractère préjudiciable de Gasiglia, dont le litige avec le joueur Batmale, dont il demande le renvoi, et en fait une affaire personnelle. Face à l'incompréhension du conseil, ce dernier pose la question de confiance. Mis en minorité lors du vote, le président Gasiglia quitte la séance en donnant sa démission, suivi de Provenzale et Roux. On interroge le président « sur ce qu'il ferait, après sa démission en ce qui concerne l'ordonnance de référé qui menace d'expulsion l'OGCN du terrain de Saint-Maurice ». Ce dernier répond : « Je n'en sais rien, étant donné que je ne suis pas seul propriétaire » 211.

En prévision d'un futur changement de terrain, une commission est nommée pour se rendre au stade Bonfils afin d'établir un rapport sur l'état du terrain et toutes ses possibilités. Au même moment, des membres contactent Gasiglia afin d'établir un nouveau bail à un taux de location moins élevé que l'actuel²¹². Une séance extraordinaire du conseil d'administration est même organisée dans une optique de conciliation. Gasiglia et Viale retirent leur démission, rentrent à nouveau dans le conseil d'administration avec leurs fonctions respectives de président et de vice-président, et abandonnent généreusement le reliquat du loyer de 1930 et le montant d'un semestre du loyer 1931²¹³. Pour autant, les problèmes ne sont pas réglés. Il faut noter l'ambiguïté de la position de Gasiglia, à la fois président de l'OGC Nice et propriétaire du terrain sur lequel le stade est construit. Les finances du club sont extrêmement précaires ; elles ne permettent pas de payer en temps et en heure le loyer du terrain de Saint-Maurice, tandis que Gasiglia réclame désormais « un loyer proportionnel en plus du loyer fixé par le bail »²¹⁴.

Le conseil d'administration émet des réserves concernant cette réclamation et nomme une commission d'étude chargée d'étudier la question et d'établir un rapport, à la suite duquel les deux parties décident de camper sur leurs positions. Néanmoins, il donne tout pouvoir au président, pour entamer de nouveaux pourparlers avec les propriétaires du terrain afin de

74

²⁰⁹ A. Wahl, *La balle au pied. Histoire du football*, Paris, Gallimard, 2002, p. 81.

²¹⁰ O. Chovaux, 50 ans de football dans le Pas-de-Calais: le temps de l'enracinement (fin XIX^e-1940), Arras, Artois presses Université, 2001, p. 239.

Artois presses Chiversite, 2001, p. 257.

Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 1, procès-verbal du conseil d'administration du 17 juin 1931.

²¹² *Id.*, procès-verbal du conseil d'administration du 24 juin 1931.

²¹³ *Id.*, procès-verbal du conseil d'administration du 30 juin 1931.

²¹⁴ *Id.*, procès-verbal du conseil d'administration du 16 décembre 1931.

trouver un accord, « compte tenu de la nécessité pour le club d'avoir un terrain aux dimensions réglementaires »²¹⁵. En janvier 1932, l'assemblée générale extraordinaire, organisée pour régler la question du bail, prend la décision suivante :

Après avoir entendu l'exposé du président sur la situation financière de l'OGCN, M. le maire a répondu d'une façon catégorique que l'état des finances de la ville ne permettrait pas d'augmenter le crédit de 20 000 francs qui avait été accordé pour cette année à notre association. Il a simplement promis de convoquer M. Gasiglia, l'un des copropriétaires, pour lui faire comprendre qu'il devait accorder un délai à l'OGCN pour le paiement de son loyer.

Le 26 janvier, ayant appris par le trésorier que le mandat de 15 000 francs promis par la ville, n'avait pas encore été délivré, et que dans ces conditions le règlement du loyer n'avait pu se faire, M. Dumarquez, président, a décidé, pour ne pas laisser perdre à la société le bénéfice de sa location, de faire lui-même l'avance des 17 500 francs qui étaient nécessaires au règlement du loyer 216.

En avril, le conseil d'administration demande au député-maire de Nice, de bien vouloir intervenir auprès de Gasiglia, pour qu'il arrête la procédure d'expulsion engagée contre le club. L'état de la caisse ne permet toujours pas de payer le loyer réclamé²¹⁷. Une lettre est adressée au député-maire de Nice à la suite de l'assignation en expulsion décidée par les héritiers Gal, propriétaires du terrain. À l'audience de référés, un accord avec Gasiglia est trouvé dans l'intérêt du club. Les pourparlers continuent afin de trouver la meilleure solution possible²¹⁸, mais, à la suite du refus de la demande de bail à Saint-Maurice, le club envisage de jouer et de s'entraîner au stade Bonfils. En raison de l'expulsion imminente, le club souhaite savoir quels sont les aménagements que la municipalité compte faire à ce stade. Le club sollicite le soutien de la municipalité. Dans une lettre adressée au maire, il est rappelé que :

[...] l'impécuniosité du club est due notamment aux taxes fiscales qui s'élèvent à 17 % des recettes qui n'ont pu être brillantes à raison du mauvais temps persistant ; que l'absence d'un terrain exclusivement réservé à l'OGCN, pour l'entraînement quotidien de ses équipes, voue ce club à une éventuelle disparition si une aide financière prompte et efficace ne lui ait apportée pour lui permettre de faire la soudure entre la saison 1932-33 et 1933-34 [...]²¹⁹.

Une nouvelle démarche auprès de Gasiglia est prévue en vue d'obtenir la certitude de conserver le stade Saint-Maurice pour la saison 1933-1934. En cas de non-paiement du loyer, l'ordonnance de référé prévoit l'expulsion dans le délai d'un mois. Une dernière lettre est écrite au maire, rappelant l'impossibilité de payer les joueurs et le loyer mensuel. Le club explique que, désormais, il appartient aux pouvoirs publics de soutenir le club et de l'aider financièrement, car l'OGC Nice ne peut être abandonné dans l'intérêt même de la ville²²⁰. De son côté, le propriétaire explique qu'il compte laisser au club la concession du stade toute la saison prochaine²²¹. Après un rendez-vous à la mairie, le club obtient une subvention extraordinaire de 50 000 francs, tandis qu'on certifie à Gasiglia qu'il sera payé dès la

²¹⁵ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 1, procès-verbal du conseil d'administration du 23 décembre 1931.

²¹⁶ *Id.*, procès-verbal du conseil d'administration du 27 janvier 1932.

²¹⁷ *Id.*, procès-verbal du conseil d'administration du 10 avril 1933. ²¹⁸ *Id.*, procès-verbal du conseil d'administration du 3 mai 1933.

²¹⁹ *Id.*, procès-verbal du conseil d'administration du 17 mai 1933.

²²⁰ *Id.*, procès-verbal du conseil d'administration du 7 juin 1933.

²²¹ *Id.*, procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 1933.

perception de la subvention municipale²²². Les subventions permettent au club de faire face aux impératifs financiers. Lors de la réunion du 14 février 1934, l'étude de la situation financière montre que le paiement des six mois de loyers arriérés n'a pas été effectué. Le club doit verser au fisc « 27 000 francs et à M. Gasiglia pour le loyer du terrain : 6 mois, depuis septembre à 3 333 francs 33, [soit] 19 999 francs 98 »²²³. Une démarche pour obtenir l'appui du propriétaire du stade est effectuée, mais les pourparlers avec Gasiglia et Champault cessent²²⁴.

Lors de la saison 1934-1935, l'OGC Nice est contraint d'abandonner le professionnalisme. Gasiglia indique « qu'au cas où le club repartirait, il mettrait son stade de Saint-Maurice à la disposition de l'OGC Nice suivant des modalités à envisager »²²⁵. Malgré de nombreux différends, il prête au club le terrain de Saint-Maurice pour la saison en lui demandant « un petit pourcentage sur les matches laissant un bénéfice très important »²²⁶. Le club s'engage à verser une somme de 1 500 francs pour le règlement du loyer à la fin du mois de décembre 1934, tandis qu'un accord est passé « sur la base de 2 000 francs par mois, par règlement échu, jusqu'à la fin de la saison, soit au total 10 000 francs »²²⁷. Alors que la situation semble s'apaiser, un nouveau retournement de situation a lieu avant le début de la saison 1935-1936, puisque Gasiglia fait part de son désir de reprendre son terrain au plus tôt. Face à cette décision, la dissolution du club est envisagée :

M. Crozier est d'avis qu'un terrain municipal quel qu'il soit ne présente aucun intérêt pour l'OGCN et M. Pagliano estime que sans argent, sans terrain, grevé de dettes qu'il ne peut solder, le club doit envisager la dissolution de sa section professionnelle.

M. Cornillon propose qu'une démarche urgente soit faite auprès du maire ainsi qu'auprès de M. Gasiglia. M. Cotta préconise aussi la visite au maire, mais aux conditions suivantes : concours financier de la municipalité, c'est-à-dire un ultimatum, indiquant que rien n'a été fait dans ce sens auprès du maire ²²⁸.

Tandis que le club est dans l'incertitude la plus totale, l'obligation de trouver un terrain est débattue lors de l'assemblée générale statutaire du 21 juin 1935. Gasiglia refuse de mettre à la disposition du club son terrain sans une importante contrepartie financière que le club ne peut acquitter :

Au point de vue stade, nous éprouvons de grandes difficultés. La bienveillance de M. Gasiglia à l'égard de notre club a aujourd'hui un terme et il nous a fait savoir qu'il ne lui était plus possible de mettre le stade Saint-Maurice à notre disposition pour de multiples raisons. Nous faisons donc des démarches pour obtenir un terrain municipal²²⁹.

Pour la saison 1935-1936, il est donc envisagé de jouer à La Californie ou à Saint-Augustin avec le RC Nice. Un rapport et un devis sur la question des aménagements de

²²² Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 1, procès-verbal du conseil d'administration du 22 novembre 1933.

²²³ *Id.*, procès-verbal du conseil d'administration du 14 février 1934.

²²⁴ *Id.*, procès-verbal de l'assemblée générale annuelle et statutaire du 1^{er} juin 1934.

^{10.,} procès-verbal de l'assemblée générale du 5 juillet 1934.

²²⁶ *Id.*, procès-verbal de l'assemblée générale du 31 octobre 1934.

²²⁷ *Id.*, procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 2 janvier 1935.

²²⁸ *Id.*, procès-verbal du 12 juin 1935.

²²⁹ *Id.*, procès-verbal du 21 juin 1935.

La Californie sont demandés aux membres du club²³⁰. Les dépenses à engager sont trop importantes, ce qui conduit les dirigeants à entamer une démarche auprès du président du RC Nice pour jouer au stade Bonfils. Une troisième solution paraît encore envisageable : le stade Saint-Maurice.

Une commission se rend ainsi à la mairie « pour présenter à M. Rondelly, les trois questions: stade Saint-Maurice (projet Gasiglia), stade Bonfils (entente avec le RC Nice), La Californie (entente avec l'USNFA) »²³¹. Il est ainsi décidé que « l'OGC Nice débutera à Saint-Maurice, suivant accords faits par M. Tanzi avec M. Gasiglia. Cependant, la question de La Californie ne demeure pas en suspens, mais va être au contraire mise rapidement en marche²³². » Lors de l'assemblée générale statutaire annuelle du 23 juin 1936, Gasiglia est remercié pour « l'aide constante et précieuse qu'il avait apportée au club en mettant le stade Saint-Maurice à sa disposition dans des conditions plus qu'amicales²³³. » Mais, cette accalmie n'est que de courte durée. En septembre 1936, son aide depuis trois ans est de nouveau saluée, mais ses exigences sont impossibles à supporter. Le propriétaire menace d'expulser le club de Saint-Maurice, sauf si la mairie s'engage à y construire le stade municipal qui se trouve officiellement à Saint-Augustin. Antibes et Cannes proposent d'accueillir l'OGC Nice, mais la volte-face du propriétaire permet au club de jouer à Saint-Maurice. Jusqu'au milieu des années 1930, le devenir du club et de son stade est très incertain, et le non-paiement des loyers empoisonne la vie de l'association. En 1937, la Ville assure cette charge « en laissant ce terrain à disposition de l'OGC Nice »²³⁴. Malgré la guerre, la décennie suivante est marquée par de nombreuses rénovations et une amélioration sensible des équipements. Ces transformations résultent d'une prise de conscience du club et de la municipalité.

1.2 L'amélioration des infrastructures

L'instauration du professionnalisme en France en 1932 rend obligatoire la construction d'équipements sportifs. Désormais, le calendrier sportif est régulier, attirant un public de plus en plus important. Ce dernier désire assister à un véritable spectacle. Pour le confort de tous, le stade Saint-Maurice est rénové fréquemment, et ce même pendant la guerre. En effet, les stades français et les équipements sont dépassés et nécessitent d'être rénovés, comme le rappelle Mairesse :

[...] à part quelques exceptions, il n'y a pas un terrain spécialement aménagé pour la pratique du football. Les maquignons propriétaires de stades cumulent, veulent tout faire, tout entreprendre, et, sur les stades en France, par exemple, on fait de tout : de la course à pied, du rodéo, du hockey sur glace même, du patinage, du dirt track, du cyclisme, des fêtes de bienfaisance, des courses de taureaux ou de vaches landaises, de la boxe, etc. Il ne manque plus que la pratique du bilboquet vaseliné ou du yo-yo caramélisé : sports très dangereux, surtout si certains journaux l'affirment.

²³⁰ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 1, procès-verbal de la réunion extraordinaire des membres appelés à former le conseil d'administration du 26 juin 1935.

²³¹ *Id.*, procès-verbal de la réunion des membres du conseil d'administration du 2 juillet 1935.

²³² *Id.*, procès-verbal de la réunion du comité d'honneur du 23 juillet 1935.

²³³ *Id.*, procès-verbal de l'assemblée générale statutaire annuelle du 23 juin 1936.

²³⁴ H. Charles, « L'essor du football professionnel », dans *Les 100 ans de l'OGC Nice : mémoire d'un club*, Nice, Éditions ROM, 2004, p. 70.

²³⁵ J. Mairesse, *Football...*, op. cit., p. 94.

Un stade en perpétuel chantier (1939-1950)

Entre 1919 et 1929, Sylvie de Galléani note que 133 associations sportives naissent à Nice. La période de l'entre-deux-guerres voit le sport se démocratiser et devenir un phénomène de masse. Les municipalités de Pierre Gautier, Alexandre Mari et Jean Médecin prennent en considération l'essor du sport, accompagnent son développement et le besoin d'infrastructures²³⁶. Lors du premier mandat municipal de Médecin, des efforts conséquents sont faits pour promouvoir le sport. Les terrains et aménagements sportifs se multiplient dans Nice. Pour prendre l'exemple du football, au début de son mandat en 1929, on compte trois terrains tandis qu'en 1935, neuf terrains sont construits et un autre est en préparation²³⁷. Vichy, en promouvant une politique sportive d'envergure visant à créer l'homme nouveau, tente de favoriser le développement d'équipements sportifs²³⁸. Même si de nombreux aménagements ont été faits, Jean-Louis Gay-Lescot constate que les Commissariats de Borotra et de Pascot ont échoué dans le domaine des constructions sportives à cause de la complexité des démarches administratives, du manque de matières premières et des interdictions allemandes:

Dès le 1^{er} juillet 1943, le bilan des travaux est sans équivoque : sur les 9 459 aménagements sommaires prévus, 5 196 sont demeurés à l'état de projet, 1739 sont à peine entamés [...]. Seuls, 906 projets sont considérés comme achevés. Quant aux aménagements définitifs, sur les 876 dossiers retenus, 74 sont presque réalisés et 80 terminés. Le 14 novembre 1943, les Allemands interdisent tous les travaux de construction sauf autorisation exceptionnelle²³⁹.

Pendant la guerre, le stade Saint-Maurice n'est pas laissé à l'abandon, bien au contraire. Des travaux d'aménagement et d'agrandissement sont même effectués malgré le conflit. De nouveaux projets sont étudiés puisqu'il est prévu de construire, à l'endroit où se trouve le stade, une enceinte de 60 000 places, mais le projet échoue. La guerre engendre d'importantes difficultés financières pour la Ville qui ne peut financer ces transformations. Le matériel nécessaire pour aménager le stade n'est pas disponible, ce qui ne permet pas aux ateliers communaux d'entreprendre les travaux. Ainsi, l'entreprise Balestra décide de prendre à sa charge le remplacement de la tribune C en mauvais état par une grande tribune en fer, appartenant à la Ville, d'une contenance de 500 places. À cette occasion, les vestiaires sont également rénovés²⁴⁰. Après divers pourparlers, une entente est établie entre tous les clubs niçois pour donner la priorité d'utilisation du stade Saint-Maurice à l'OGC Nice²⁴¹. Les politiques continuent de se rendre au stade puisque le préfet des Alpes-Maritimes et le sénateur-maire de Nice assistent au match contre Marseille, le 17 janvier 1943, ce qui a, semble-t-il, « porté ses fruits, car voyant l'exiguïté du terrain et le manque de places pour

²³⁶ S. de Galleani, « Le sport et la politique municipale à Nice, 1880-1960 », dans *Nice Historique*, n° 390, 2007, p. 24. ²³⁷ P.-H. Gache, *Le Sport à Nice dans l'entre-deux guerres*, Nice, Allandis, 2001, p. 75.

²³⁸ M. Delépine, *Les stades du football..., op. cit.*, p. 25.

²³⁹ J.-L. Gay-Lescot, Sport et Éducation sous Vichy (1940-1944), Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991, p. 177-178. ²⁴⁰ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 1, procès-verbal du 29 juillet 1942.

²⁴¹ *Id.*, procès-verbal du 2 septembre 1942.

recevoir le public, il a décidé de faire procéder à tous les travaux d'aménagement nécessaires et ce dès la fin de la saison²⁴². »

La saison 1943-1944 est marquée par la disparition de la section professionnelle de football à l'OGC Nice. Les équipes professionnelles sont remplacées par seize équipes fédérales fondées sur une base régionale. L'OGC Nice assure l'organisation des rencontres en louant le stade Saint-Maurice à l'équipe fédérale Nice Côte d'Azur²⁴³. Les matches de l'équipe fédérale entraînent des dégâts matériels qui doivent être réparés et supportés par le club. Des spectateurs sont même blessés au cours d'un match²⁴⁴. Il faut noter que des amateurs y jouent aussi avant les matches. Outre le football, de nombreuses manifestations sportives sont organisées. Le stade est utilisé de manière excessive, la pelouse et l'enceinte s'abîment trop rapidement et nécessitent d'être restaurés fréquemment. De plus, des démarches sont engagées auprès de la mairie en 1945 afin d'obtenir une subvention conséquente pour l'agrandissement du stade Saint-Maurice²⁴⁵. La priorité de l'OGC Nice au stade Saint-Maurice est également une question vivement débattue entre les dirigeants et la municipalité:

[Le président] donne tous renseignements utiles faisant ressortir les droits incontestables que le Club possède sur ce terrain. Il appuie sa déclaration par la lecture des lettres qui ont été adressées en 1937 par le Président M. Pierre Tanzi et par Monsieur Médecin.

Il donne même lecture d'une lettre de l'Union des Sociétés niçoises aux termes de laquelle cette union ne conteste pas les droits de priorité de l'OGCN sur ce terrain.

Une discussion étant ouverte le comité est d'accord pour renoncer plutôt à l'octroi de la subvention municipale que d'amoindrir les droits que nous détenons par l'accord conclu entre le Club et la Ville²⁴⁶.

Le club décide d'abandonner la subvention votée par le conseil municipal pour ne pas modifier la situation concernant l'occupation du terrain. Lors de la saison 1947-1948, l'OGC Nice prend possession, à titre provisoire, du stade Saint-Augustin pendant que d'importants travaux sont effectués au stade Saint-Maurice, car les installations ne sont plus adaptées. Le terrain doit être prêt à la fin du mois d'octobre et les tribunes en mars 1948²⁴⁷. Pour emménager au plus vite dans le nouveau stade, le comité accepte de « faire un raccordement des populaires, côté nord, et d'y installer des tribunes à tubes »²⁴⁸. En fin de saison, le club obtient sa place en Division 1. La municipalité donne les instructions « nécessaires pour la construction d'installations provisoires : douches et vestiaires, étant entendu que les travaux pour les installations définitives se poursuivent également »²⁴⁹. L'inauguration se déroule au début de la saison, le 8 août, par une victoire 12 à 1 contre Alès. Point important, le terrain du stade Saint-Maurice est destiné exclusivement à l'activité de la section professionnelle de l'OGC Nice²⁵⁰. Il comporte une tribune d'honneur de 3 000 places

²⁴⁵ *Id.*, procès-verbal du comité directeur du 1^{er} juin 1945.

²⁴² Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 1, procès-verbal du 27 janvier 1943.

²⁴³ *Id.*, procès-verbal du 15 septembre 1943.

²⁴⁴ *Id.*, procès-verbal du 27 octobre 1943.

²⁴⁶ *Id.*, procès-verbal du conseil d'administration du 13 août 1945.

²⁴⁷ *Id.*, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 7 octobre 1947.

²⁴⁸ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 30 décembre 1947.

²⁴⁹ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 28 juillet 1948.

²⁵⁰ *Id.*, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 31 mars 1948.

et sa capacité totale est portée à 17 000 places²⁵¹. Concernant les travaux, la presse annonce que la rénovation nécessite d'importants capitaux et évoque une somme globale de 40 millions de francs :

Un autre motif de préoccupation existe, aussi impérieux que celui-ci : le terrain, dont les travaux d'aménagement (de création devrions-nous dire) nécessitent de gros capitaux. En effet, on estime que l'addition s'élèvera en fin de compte à 40 millions et l'entrepreneur qui doit faire l'avance des fonds, selon les termes de son contrat, est bien hésitant.

En tout cas, la grande tribune est terminée ainsi que les gradins des populaires, et les travaux de la tribune d'en face auront pris fin juste pour le premier match à Nice : la venue de Metz, le 29 août²⁵².



Fig. 3. Vue aérienne du stade Saint-Maurice, 1952. Arch. dép. Alpes-Maritimes, fonds Acadèmia nissarda – Joseph Dognibene, 67 Fi 276.

Comme dans les années 1930, il est très rapidement question de la gérance du terrain, ainsi que du pourcentage que le comité de gestion doit verser à la Ville pour la location du terrain. Dès 1948, émerge l'idée d'une convention à passer entre le comité et la Ville, afin d'établir le pourcentage que la mairie percevra et pour régler la question de la gérance du terrain. Le club verse à la mairie un pourcentage de 12 % pour la location du terrain de Saint-Maurice, mais, après une audience à la mairie, une révision est faite. Ce versement s'effectue sur les recettes brutes des matches de championnat (taxes fiscales et timbres déduits) : « Ce pourcentage de 12 % se décompose donc de la façon suivante : 8 % pour amortissement des travaux du stade et 4 % en remboursement des avances faites au comité de gestion pour

²⁵¹ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 12 mai 1948

²⁵² France Football, n° 123, le 28 juillet 1948.

l'achat des joueurs »²⁵³. Le pourcentage dû à la mairie pour chaque match de championnat est, en principe, envoyé à la mairie le lendemain de chaque rencontre²⁵⁴. Le 22 février 1949, les membres présents autorisent Thiollière à signer la convention avec la mairie, au nom du comité de gestion : « Une copie est remise à M. Sattegna, président de l'OGC Nice, afin qu'il puisse solliciter, au cours d'une prochaine assemblée générale de l'OGCN l'autorisation d'y apposer sa signature »²⁵⁵. Reprenons l'analyse de H. Charles à propos de l'aide municipale pour remonter en Division 1 et du remboursement des sommes prêtées :

C'est ce qui explique l'approbation donnée par le Préfet des Alpes-Maritimes, le 23 juillet 1948, à la délibération du conseil municipal du 7 juin précédent, décidant une avance de 14 millions de francs de l'époque pour permettre d'accéder en division nationale. L'approbation est néanmoins assortie d'une réserve de taille : la signature d'une convention entre la commune et l'OGCN prévoyant l'institution d'une surtaxe sur les entrées des matches de ce club, « de manière à permettre à la Ville de récupérer progressivement le montant de ses avances à ce groupement. » Ainsi a été passé le 6 mai 1949 entre la commune de Nice [...] et le club [...] une convention qui appliquait les prescriptions préfectorales.

L'aide financière accordée par la commune ne s'analyse donc pas en une subvention à fonds perdus, mais bien en une avance remboursable comme le demandait le préfet qui l'approuvait l'acte le 30 septembre 1949.

Le montant des avances dont la convention faisait état dans son exposé des motifs est à la date de sa signature de 26 680 000 francs évidemment anciens. Un avenant du 6 mai 1949 porte ce chiffre à 34 680 000 francs anciens.

Le remboursement des avances se fait par un prélèvement de 12 % évoqué précédemment. Malgré ces péripéties, la saison 1948-1949 semble être une réussite puisque, d'après les recettes versées par les clubs au groupement des clubs autorisés, « Nice vient en cinquième position quant au nombre de spectateurs et en quatrième position d'après les recettes réalisées 257. » Grâce à son interventionnisme, son aide financière, le rôle de la municipalité a été déterminant pour que le club puisse disposer des équipements les plus adaptés à ses ambitions.

Vers plus de modernité

Pour le confort des joueurs et des spectateurs, les infrastructures ont été modernisées en l'espace de deux décennies (vestiaires, pelouses, éclairage, chauffage). On constate que les transformations effectuées depuis la création du stade ne concernent, bien évidemment, pas que les tribunes. Au mois de juin 1933, 250 fauteuils sont achetés à Cannes aux enchères pour garnir le stade tandis qu'un membre propose de refaire le gazon de la pelouse avec labour. Un membre du comité prend l'initiative de faire « semer des graines dans l'espoir que l'on voit à Saint-Maurice un léger tapis verdoyant »²⁵⁸. Ces mesures peuvent faire sourire, mais elles

.

²⁵³ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 1^{er} décembre 1948.

²⁵⁴ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 16 février 1949.

²⁵⁵ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 22 février 1949.

²⁵⁶ H. Charles, « L'essor du football... », art. cit., p. 71-72.

²⁵⁷ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 27 juillet 1949.

²⁵⁸ *Id.*, 208 J 1, procès-verbal du 19 juillet 1933.

témoignent d'une réelle volonté de rendre le stade confortable et la surface de jeu agréable. Le terrain est un élément essentiel pour la pratique du football. Améliorer la pelouse est une nécessité puisque la multiplication des matches est néfaste pour le terrain. Pour comprendre les enjeux de ces transformations, revenons sur les propos de Jacques Mairesse qui a très bien saisi, au début des années 1930, les problèmes causés par la médiocrité des stades et des équipements, ainsi que la mauvaise qualité de la pelouse :

Le terrain de jeu lui-même paraît en bon état aux spectateurs. Des efforts ont été faits pour avoir du bon gazon; le gazon bien égal ne peut venir qu'au bout de nombreuses années de soins méticuleux. On ne fait pas un bon terrain en n'y jouant pas, même pendant un an. Un terrain, c'est comme une pipe en écume: il faut savoir le culotter, et tant qu'on pratiquera la politique de la poule aux œufs d'or, nous n'aurons que des terrains de jeu déplorables²⁵⁹.

En septembre 1947, on « signale que l'état du terrain, en cas de pluie, ne permet pas de disputer deux matches pendant le même après-midi²⁶⁰. » Lors des travaux effectués au stade à la fin des années 1940, l'un des objectifs est de créer un terrain de qualité, praticable hiver comme été. Diverses couches sont superposées les unes aux autres pour obtenir un terrain stable, un bon écoulement des eaux et une pelouse verdoyante. De leur côté, « les services municipaux, sur la demande de l'adjoint aux sports, se sont mis en rapport avec l'entreprise des parcs et jardins en vue de tâcher d'apporter une amélioration au terrain de jeu²⁶¹. » En avril 1950, on fait appel à un technicien d'une entreprise spécialisée de Marseille afin d'examiner la pelouse et les travaux nécessaires pour la remise en état du terrain²⁶².

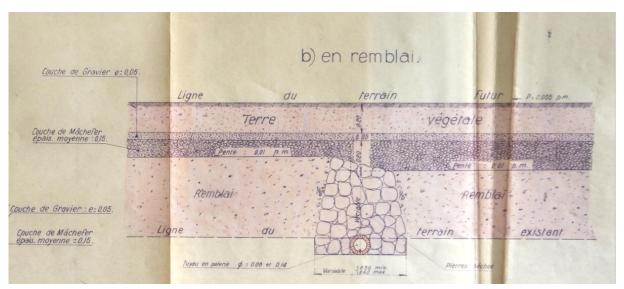


Fig. 4. Coupe en remblai des futurs drains, d'après le plan de construction du stade Saint-Maurice, 1947. Arch. mun. Nice, 1 W 317.

Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 9 septembre 1947.

²⁵⁹ J. Mairesse, *Football...*, *op.cit.*, p. 97.

²⁶¹ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 31 août 1949.

²⁶² *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 12 avril 1950.

Le vestiaire est un endroit stratégique où les footballeurs se préparent, se soignent, s'encouragent et écoutent les consignes de leur entraîneur. Les dirigeants y apposent des règles à suivre, des notes. Sur l'une, par exemple, on demande aux joueurs de ne pas « faire pression pour faire entrer qui que ce soit au stade » ²⁶³. Le vestiaire est un véritable lieu de vie dans lequel les dirigeants ont également accès, ce qui peut être nuisible pour les joueurs. Au niveau de l'infrastructure même, Mairesse constate que les installations sont bien précaires dans les années 1930, par rapport aux équipements des stades britanniques :

Quant aux vestiaires, locaux spéciaux, etc., il n'y a trop rien à dire, d'autant plus que ce n'est pas ce qui importe le plus; mais nous sommes bien loin des vestiaires britanniques, hélas! Les joueurs se contentent d'une douche et d'une petite piscine de fortune de cinq ou six mètres cubes²⁶⁴.

En octobre 1948, faute d'un espace adapté, les joueurs de l'OGC Nice sont massés en plein air sous les tribunes²⁶⁵. Pourtant, lors de la rénovation du stade à la fin des années 1940, l'accent est mis sur le confort de l'équipe avec les douches et le chauffage. Ce sont des éléments indispensables pour que les footballeurs puissent pratiquer leur profession dans les meilleures conditions possibles. Or, l'appareil de chauffage acheté par le comité ne permet pas de chauffer intégralement le grand vestiaire. Des instructions sont données pour que l'eau chaude soit disponible en quantité suffisante, afin que les joueurs puissent se doucher convenablement. On demande même aux membres du comité qui le peuvent de contrôler le fonctionnement de ces équipements la veille du match²⁶⁶. Les frais engagés sont conséquents puisqu'un devis de 345 000 francs est communiqué à la Ville pour le chauffage du vestiaire du stade et l'eau chaude²⁶⁷. Il est aussi question d'installer, pour des questions d'hygiène et d'économie, des bains de vapeur, de disposer d'un éclairage fonctionnel notamment pour les rencontres nocturnes. Même si de nombreuses améliorations sont apportées au stade, il semble que les défaillances et anomalies subsistent. Les dirigeants s'inquiètent de leurs effets pour la santé des joueurs :

Monsieur Thiollière informe le Comité que les joueurs ne peuvent avoir des douches chaudes après les entraînements par suite du mauvais fonctionnement des installations existantes.

Il s'adresse une fois de plus à ce sujet aux membres faisant partie du conseil municipal pour qu'une solution rapide vienne corriger cet état de chose qui dure depuis deux ans. Il attire leur attention sur, l'urgence absolue d'une solution car l'équipe court le risque de nombreuses maladies avec le froid qui arrive²⁶⁸.

Sans eau chaude, les footballeurs risquent d'attraper froid, tandis que « les WC des joueurs qui donnent sur le vestiaire des arbitres, manquent totalement d'aération » ²⁶⁹. L'argent est trouvé pour l'installation du chauffage au stade, mais les travaux ne peuvent être terminés qu'à la fin de l'année. Un élément mérite d'être souligné lors des rénovations faites à la fin

²⁶⁵ France Football, n° 133, le 5 octobre 1948.

²⁶³ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 7 septembre 1949.

²⁶⁴ J. Mairesse, *Football..., op. cit.*, p. 96-97.

²⁶⁶ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 22 décembre 1948.

²⁶⁷ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 23 juin 1949.

²⁶⁸ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 2 novembre 1949.

²⁶⁹ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 26 octobre 1949.

des années 1940. L'entraîneur et les joueurs y contribuent en émettant des idées, des améliorations à apporter au plus vite, comme par exemple l'installation d'une armoire à pharmacie au stade afin de soigner les blessures légères²⁷⁰. Au cours d'une réunion provoquée par les joueurs, ils demandent la révision des douches et du chauffage du vestiaire²⁷¹. Le comité décide d'écrire à la mairie pour demander l'installation d'un brasero uniquement dans le vestiaire de l'OGC Nice²⁷². Lors de la réunion du 10 mai 1950, plusieurs membres s'insurgent contre l'exécution, la lenteur et la mauvaise réalisation des travaux de réfection du stade Saint-Maurice.

Concernant la capacité du stade, après diverses rénovations, installations provisoires, les tribunes sont reconstruites en 1948 avec l'élévation d'une tribune Honneur de 3 000 places. Le Ray commence à prendre la forme qu'on lui connaît. La capacité est portée à 20 000 puis à 22 000 places en 1949 et 1951. Au cours des années 1950, les records de fréquentation du stade sont battus. Il faut souligner que le stade n'est plus seulement le lieu où se pratique le football. Il est « une sorte de creuset où viennent se fondre toutes les classes de la société » ²⁷³. La beauté originelle de ce sport, l'esprit Coubertin n'ont pas perduré très longtemps. Il faut désormais attirer les spectateurs en nombre, les fidéliser afin de favoriser premièrement l'essor du football puis, bien évidemment, d'accroître les recettes pour que le club puisse prendre une nouvelle envergure. Le stade devient un véritable outil publicitaire.

2. MÉDIATISATION ET PUBLICITÉ

Les liens entre le sport et les médias sont d'une grande diversité. Malgré un certain retard sur l'Angleterre, la France effectue un rattrapage et, dès les années 1880-1890, le sport est pleinement intégré dans la presse écrite et se retrouve dominé par la publicité. Les sportifs essayent, dès la fin de la Première Guerre mondiale, de s'émanciper de la publicité et de l'utiliser à leur profit. Mais, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, le sport est « devenu une culture de masse autonome, et le sportif un support publicitaire très rentable qui semble témoigner de la victoire de la publicité sur le sport²⁷⁴. » La médiatisation du sport s'accélère et devient primordiale avec la professionnalisation :

C'est d'abord par le biais d'annonces dans la presse sportive que la publicité commerciale a pénétré le football. Puis, ce fut l'invasion des affiches programmes. Avec la construction des tribunes, les panneaux publicitaires ceinturent les stades. Avant même l'introduction du professionnalisme, les joueurs ont servi d'agents publicitaires²⁷⁵.

Pour Michaël Attali, le terme de médias est apparu en 1953 ; ils « réunissent de leur côté l'ensemble des outils et systèmes d'organisations qui permettent la diffusion ou la communication publique d'une information. Il est possible de distinguer les médias imprimés

²⁷⁰ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 17 août 1949.

²⁷¹ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 14 décembre 1949.

²⁷² *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 25 janvier 1950.

²⁷³ A. Wahl, *Les archives du football..., op. cit.*, p. 310.

²⁷⁴ R. Dalisson, « Sport et publicité en France : le passage d'une pratique d'élite à une culture capitalistique de masse (1830-1939) », dans M. Attali, dir., *Sports et médias du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Atlantica, 2010. ²⁷⁵ A. Wahl, *La balle au pied...*, *op. cit.*, p.105.

(journaux, magazines, affiches, etc.), filmés (photographies, cinéma, etc.) et électroniques (radio, télévision, internet, etc.)²⁷⁶. » Plus que des médias, il sera aussi question de la publicité, un enjeu important pour toute association sportive comme l'OGC Nice.

2.1 La presse écrite et l'OGC Nice

La presse, un relai essentiel pour le club

En 1854, le premier journal à vocation sportive, *Le sport. Journal des gens du monde*, est fondé par Eugène Chapus. Il faut attendre les années 1870 pour que la presse écrite française accorde une place plus conséquente au sport. La loi sur la liberté de la presse de 1881 favorise l'explosion de nouveaux titres. Ces titres popularisent et démocratisent des sports comme le cyclisme. À cette période, le journaliste doit donner à son récit un style pour créer l'émotion et faire vivre une image avec des mots. Les articles décrivent les matches, les actions, pour que le lecteur puisse vivre l'émotion ressentie par le spectateur. La régularité du calendrier des compétitions sportives crée une temporalité dans l'information sportive et une attente auprès des amateurs du sport. La sectorisation de la presse sportive concerne au début le cyclisme, le motocyclisme, le cyclotourisme, mais également le football.

Grâce au football, en particulier, qui connaît ses premières saisons professionnelles, les magazines illustrés ont un grand succès. L'avantage de la presse écrite sur la radio tient à l'utilisation massive des photos. La presse devient un vecteur de promotion dont les dirigeants sportifs se saisissent adroitement, mais tout en s'en méfiant. Pour sa part, Jacques Mairesse, ancien international français et auteur de divers articles sur le football parallèlement à sa carrière de sportif, reprend dans son autobiographie, écrite en 1933, une fable de Jean de La Fontaine pour comparer la presse à la peste, « ce mal qui répand la terreur... ». Il critique les journalistes sportifs de l'époque et leur « force destructrice » et place ses espoirs dans la jeune génération montante, plus complaisante selon ses dires :

Le journalisme sportif est un monde qui pense et qui agit à présent. C'est une force. C'est ce qu'il ne devrait pas oublier. Il ne faut pas qu'il soit une force destructive. Il faut craindre de démolir une maison dans l'espoir fallacieux d'en bâtir une autre. Et puis, il y a des règles à observer dans la démolition elle-même [...]. Heureusement que la jeune génération monte, avec ces nouvelles pousses, nous aurons certainement de beaux jours ! [...] Plus ça va, plus ça change, et au lieu d'avoir la presse « acide », nous aurons peut-être la « compresse » bienfaisante²⁷⁷.

Dans les années 1930, les articles publiés dans la presse locale niçoise sont divers : articles en faveur des jeunes pour obtenir plus de licenciés²⁷⁸, liste des joueurs convoqués, résumé d'un match, annonce d'une rencontre, d'une réunion ou d'un transfert. Parfois, les articles sont sévères et critiques envers le club. Des matches et des challenges sont parfois organisés sous le patronage de journaux locaux et nationaux. Plus généralement, la presse est considérée comme un outil incontournable pour que le public soit « tenu au courant des possibilités du club »²⁷⁹. Le club est intransigeant sur la qualité de la publicité. Le président

²⁷⁶ M. Attali, dir., Sports et médias du XIX^e siècle..., op. cit., p. 13.

²⁷⁷ J. Mairesse, *Football..., op. cit.*, p. 90.

²⁷⁸ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 1, procès-verbal du 21 juin 1933.

²⁷⁹ *Id.*, procès-verbal du conseil d'administration du 26 septembre 1934.

écrit même « une lettre à M. Lejeune, directeur du *Petit Niçois*, pour que la publicité des matches soit un peu plus soignée à l'avenir »²⁸⁰. Pour le match contre Lens le 8 février 1948, le club regrette le manque de publicité de la presse locale même si l'absence de publicité n'est pas préjudiciable car la valeur de l'adversaire est suffisante pour attirer un public nombreux. Néanmoins, il est demandé aux journaux niçois de prendre exemple sur les journaux nordistes et d'augmenter la couverture pour les matches de moindre importance²⁸¹.

À la fin des années 1940, il est question de permettre aux footballeurs de rencontrer les journalistes parisiens pour que la publicité soit nationale. Pour le match CA Paris-Nice du 15 février 1948, « M. Allègre propose de demander à M. Marek d'accompagner les joueurs chez divers journaux sportifs parisiens, pour alimenter la publicité²⁸². » La règle établie entre le club et les médias demeure l'échange de bons procédés. Chaque partie souhaite y trouver son compte. Le journaliste a pour tâche de rédiger un bon papier, tandis que pour le club, une bonne publicité est nécessaire sportivement et financièrement. Les journalistes sont fréquemment invités à des réceptions avec les dirigeants et l'équipe. Des relations cordiales, mais aussi de travail, sont créées. Cependant, le club sait ce qu'il faut cacher et peut faire de la rétention d'informations pour que certains faits ne soient pas rendus publics. Prenons l'exemple de l'organisation d'un match au profit des joueurs pour leur prime d'accession éventuelle en Division nationale. Il est décidé par la majeure partie des membres de « s'opposer à ce que la presse informe le public de la raison exacte du profit de cette manifestation » 283. Concrètement, les bénéfices de la rencontre serviront à payer la prime des joueurs pour leur montée en Division 1, dépenses que les finances du club ne pouvaient pas assumer. On cache à la presse et donc aux supporters les motivations réelles de l'organisation de ce match. Les intérêts de la presse et du club divergent fréquemment ce qui engendre d'importants désaccords, comme en décembre 1948.

Des relations intéressées : le litige de décembre 1948

La question des invitations pour les matches est primordiale. Les journaux en réclament de plus en plus et font pression sur le club. Si le nombre d'invitations n'est pas revu à la hausse, les journalistes menacent d'arrêter la couverture des rencontres de l'OGC Nice. En septembre, « dans un but de conciliation, le comité décide de porter à 40 le nombre d'invitations allouées à la presse pour chaque match, à raison de 10 cartes par journal, soit 20 de tribune officielle ou honneur et 20 de tribune en face²⁸⁴. » Ce n'est pas suffisant pour la presse et, le 15 décembre 1948, le club répond négativement aux quatre quotidiens locaux qui demandent un pourcentage sur les recettes en contrepartie de la publicité faite. Le club refuse ce chantage, campe sur ses positions et décide de continuer à attribuer 40 cartes d'invitation à la presse, sans aucun pourcentage.

²⁸⁰ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 1, procès-verbal du 4 février 1936.

²⁸¹ *Id.*, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 27 janvier 1948.

²⁸² *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 3 février 1948.

²⁸³ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 24 mars 1948.

²⁸⁴ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 1^{er} septembre 1948.

Pour parer à cette carence de propagande des journaux locaux, le comité prend cinq mesures pour le match qui sont :

- 1°- de faire imprimer des affiches pour chaque match.
- 2°- de donner une émission à la Radio tous les samedis et, si possible, un petit communiqué journalier. Le principe est admis.
- 3°- de commander une grande banderole (les supporters fournissant le tissu) à placer au boulevard V. Hugo; MM. Vérola et Henninger se chargent de la faire confectionner, aux frais du comité.
- 4°- M. Sattegna propose de faire circuler à Nice et dans les environs une voiture haut-parleur pour annoncer les matches. À l'étude.
- 5°- M. Vernay se met à la disposition du comité pour faire paraître quelques articles propagande sur son journal qui va paraître une fois par semaine à partir du 1^{er} janvier²⁸⁵.

Le litige avec la presse locale prend encore plus d'ampleur. Le comité maintient sa position et, si les journaux locaux ne font aucune publicité pour le prochain match de championnat, il ne leur adressera aucune carte d'invitation. Seuls les journalistes porteurs d'une carte professionnelle délivrée par la Fédération auront le droit de rentrer dans le stade. Pour que l'affaire ait plus d'écho, une lettre circulaire est adressée à chaque club de Division nationale. Tous s'indignent contre cette revendication et indiquent que la publicité de leurs journaux locaux est entièrement gratuite, même pour la presse parisienne. Grâce aux efforts des membres du comité, de Radio Monte Carlo et d'autres journaux, la publicité reprend. Concrètement, voici les mesures prises, une semaine après l'annonce des cinq points précédemment évoqués, pour le match à venir :

M. Vérola indique que la banderole sera prête pour la veille du match. 500 affiches seront réparties sur les trams, les cars, en ville et aux alentours. Un communiqué sera transmis par la Radio de Monte Carlo. Au sujet de la voiture haut-parleur, M. Sattegna s'informera des prix. En outre les journaux : l'*Avenir de Cannes*, *L'homme de la Rue* et *Riviera Sports* se sont mis à la disposition du comité pour compenser la publicité des quotidiens²⁸⁶.

On retrouve des affiches dans la ville ; elles sont placardées dans les tramways et les bus. Cette technique n'est pas nouvelle puisque pour le match du 6 septembre 1931 contre Antibes, 50 petites affiches tramways étaient déjà prévues. Entre ces deux matches, nous constatons que le nombre d'affiches a été multiplié par dix. Pour mettre un terme au litige, deux membres du comité décident de répondre favorablement au rendez-vous proposé par Michel Bavastro, le fondateur de *Nice-Matin*, pour annoncer fermement leur refus catégorique de verser de l'argent aux journaux. Le rendez-vous a lieu et il est décidé que, pour cette saison, la presse locale poursuivra la propagande en faveur des matches sans aucune indemnité. Le sujet n'est pour autant pas clos puisque pour la saison suivante, « le secrétaire général est autorisé par le comité de gestion à écrire aux journaux pour leur proposer une somme globale et forfaitaire à débattre, pour un pavé publicitaire à faire insérer avant chaque match, moyennant quoi la presse locale continuera à donner son appui publicitaire le plus

²⁸⁵ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 15 décembre 1948.

²⁸⁶ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 22 décembre 1948.

grand²⁸⁷. » La presse est un vecteur important de promotion, les clubs sportifs l'ont bien compris et ont su l'utiliser. Mais, pendant ces années, de nouveaux médias concurrencent la presse écrite, d'autres techniques publicitaires apparaissent ou se modernisent.

2.2 L'affichage : un support essentiel de la publicité

Une ville rouge et noire

La publicité intègre le stade, génère des bénéfices importants et permet de promouvoir les performances sportives. Elle passe par voie écrite (affiches, banderoles, magazines, etc.) et par voie orale (radio, speaker). Avec la presse écrite, l'affichage s'impose comme l'un des principaux supports de la publicité et devient très rapidement une priorité pour le club. Pour attirer des spectateurs, l'OGC Nice développe des techniques publicitaires dès les années 1930. Le club obtient de la municipalité de pouvoir « placer une banderole, rue de France, sur un immeuble barricadé, indiquant les rencontres qui se dérouleront tous les dimanches à Saint-Maurice²⁸⁸. » Ce système de banderole se poursuit toujours après la guerre, d'après les procès-verbaux. Rappelons qu'à partir de 1947, un comité de gestion de l'équipe professionnelle est mis en place par le maire de Nice, donnant ainsi des moyens financiers et matériels importants au club qui végète. L'intensification de la publicité résulte d'une véritable stratégie. La Ville, ayant accordé au club une subvention de 14 millions de francs, souhaite en retour que les spectateurs se rendent au stade, que le club se relève et retrouve la première division.

En 1948, le comité demande au représentant du club des supporters, à l'occasion d'un match contre Lens, de se charger de faire une banderole et de l'apposer aux rues parallèles à l'avenue de la Victoire, ainsi que de faire imprimer de petites affiches à mettre dans les tramways²⁸⁹. Cette initiative fonctionne, puisque quelques semaines après, le club des supporters procède à la confection d'une banderole « servant pour tous les matches et qu'il fixera à l'avenue de la Victoire entre les Galeries Lafayette et le club, 5 avenue de la Victoire, deux jours avant chaque match se jouant à Nice²⁹⁰. » Un entrepreneur de peinture décide, quant à lui, de prendre à ses frais la création et la pose d'une banderole annonçant tous les matches disputés à Nice et que le comité doit placer pour chaque rencontre, à l'angle de l'avenue de la Victoire et du boulevard Victor Hugo; ainsi, « cette banderole, et celle des supporters constitueront une bonne publicité²⁹¹. » Il est intéressant de voir que les supporters et les membres du comité collaborent conjointement pour le bien du club en fabriquant banderoles et affiches. Prenons l'exemple d'un match amical en 1948 contre la Juventus de Turin :

Une campagne de presse va s'ouvrir, soit par affiches, soit par les journaux. 200 affiches vont être apposées sur toute la côte - Riviera française et italienne - ; ce travail est confié à M. Raybaut, Affichage niçois, qui a consenti le prix exceptionnel de 25 francs pour Nice et 35 francs pour la

²⁸⁷ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 5 janvier 1949.

²⁸⁸ *Id.*, 208 J 1, procès-verbal de la réunion du 2 janvier 1935.

²⁸⁹ *Id.*, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 27 janvier 1948.

²⁹⁰ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 17 mars 1948.

²⁹¹ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 11 août 1948.

banlieue. Une banderole sera offerte par M. Bianchi et apposée à l'avenue Malausséna. Des drapeaux des deux nations seront placés au stade et le club des supporters informe le comité qu'il offre un drapeau à l'OGC Nice aux couleurs rouge et noir pour être fixé à demeure au stade²⁹².

Le drapeau aux couleurs du Gym offert par le club des supporters a pour vocation d'être fixé à demeure au stade. Ce lieu n'est donc plus simplement un endroit pour pratiquer du sport mais il est devenu logiquement un espace où l'on peut afficher une appartenance à un club, mais aussi des messages à caractère publicitaire.

Le stade : un nouvel espace publicitaire

Dès 1932, le club fait de la publicité au stade en louant des panneaux publicitaires aux alentours du stade et même à l'intérieur pour augmenter ses recettes. Des membres sont désignés pour « s'occuper le plus rapidement possible sur les possibilités d'augmenter les ressources du club par la location de panneaux réclames »²⁹³. Le 3 octobre 1934, une commission de publicité est mise en place. Composée de quatre membres, elle est chargée de « contracter avec les clients éventuels des accords pour la publicité du stade » ²⁹⁴. Cette forme de publicité est une rentrée d'argent facile et vitale pour le club. Le stade devient un nouvel espace propice à la publicité. L'affichage, tout en se modernisant, reste un moyen formidable pour la publicité. En quelques années, il se diversifie, évolue et conquiert de nouveaux espaces. Dans les années 1930-1940, les finances des clubs sont précaires, les salaires et charges étant difficilement supportables. Toute rentrée d'argent est la bienvenue, c'est pour cela que les membres du club sont invités à réfléchir, à trouver des personnes, des entreprises susceptibles de rétribuer le club en échange d'une publicité. Lors des matches, des vendeurs sont autorisés ou non à parcourir les tribunes afin de vendre des magazines et brochures. Les panneaux publicitaires sont toujours utilisés après la guerre même si d'autres techniques les supplantent. Leur installation est codifiée car, au préalable, il est demandé aux membres du club d'intervenir auprès du maire pour obtenir l'autorisation d'apposer des panneaux de publicité à l'intérieur et devant le stade²⁹⁵.

En août 1949, Robert, membre du club des supporters, en tant que courtier du comité de gestion, fait une offre au comité pour faire les démarches que nécessite la publicité. Un contrat de publicité est mis en vigueur et les « annonces publicitaires commence[nt] à paraître sur les murs du stade dès le match Nice-Toulouse du 18 septembre ²⁹⁶. » La mairie concède la publicité du stade au comité de gestion pour la saison en cours : « Le contrat établi entre le comité et son démarcheur, M. Robert, est résiliable à la fin de la première année moyennant un préavis, mais M. Robert en tout état de cause reste propriétaire de sa clientèle ²⁹⁷. »

89

²⁹² Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 27 octobre 1948.

²⁹³ *Id.*, 208 J 1, procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 1932.

²⁹⁴ *Id.*, procès-verbal du conseil d'administration du 3 octobre 1934.

²⁹⁵ *Id.*, ²⁰⁸ J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 7 octobre 1947 et du 18 mai 1949.

²⁹⁶ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 31 août 1949.

²⁹⁷ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 19 octobre 1949.

Très peu de données quantitatives sont disponibles, néanmoins, quelques mois plus tard, nous disposons de chiffres précis concernant ce type de publicité au stade (nombre de clients, surface exploitée et bénéfices tirés) :

Sur la demande du comité, M. Robert a fourni un relevé de l'état actuel de la publicité au stade : 31 clients couvrent, par des panneaux, 172 mètres carrés qui rapporteront dans une année 817 800 francs. La majeure partie des dépenses a été faite pendant le 1^{er} trimestre. Il faut prévoir pour cette première année de publicité environ 400 000 francs de bénéfice, étant entendu que pour les deux années à venir, toutes les recettes constitueront un bénéfice. M. Franky est autorisé à compenser ses dépenses publicitaires par la créance qu'il possède sur le comité (achat d'équipements)²⁹⁸.

Les bénéfices sont conséquents et, très vite, le nombre de panneaux augmente. Il est demandé à l'adjoint aux travaux de la ville de Nice d'autoriser l'apposition de panneaux publicitaires en haut de la tribune des populaires nord et sud. Le chiffre de la publicité arrêté à ce jour est de 956 000 francs²⁹⁹. Quelques jours après, le député-maire donne son accord pour l'installation de panneaux sur le dernier rang des gradins « populaires »³⁰⁰. Concernant les marques dont la publicité est faite, nous savons seulement que pour la rencontre Nice-Torino du 2 avril 1950, le comité « a commandé 100 grandes affiches et 200 petites affiches. Le montant sera presque couvert par la publicité (Peugeot, Solar et Thomas Rosset)³⁰¹. »

2.3 Des procédés multiples et complémentaires

De l'écrit à l'oral

Un autre type de publicité au stade se développe avec l'installation de haut-parleurs et l'apparition du speaker. Dès 1934, grâce à la générosité d'un membre du conseil d'administration, le stade Saint-Maurice dispose d'une installation de haut-parleurs 302. Ces installations permettent de transmettre des messages publicitaires et sportifs. En 1943, année particulière pour le football français, les équipes professionnelles sont dissoutes par le colonel Pascot et remplacées par seize équipes fédérales. Les meilleurs joueurs du club, mais aussi ceux de Cannes, sont réquisitionnés pour faire partie de l'équipe fédérale Nice Côte d'Azur. L'OGC Nice doit prêter son stade à cette équipe pour qu'elle joue ses matches. À propos d'un match, Laurent Brun demande aux dirigeants du club « de prévoir l'installation de quatre hauts parleurs à Saint-Maurice, pour suppléer au manque de distribution de programme et faire connaître au public la composition des équipes, [...] quand les joueurs fédéraux vont s'entraîner au stade sans que les heures d'entraînement soient demandées au club 303. »

En 1945, chaque semaine, avant le début du match au stade Saint-Maurice, « il sera fait au micro un tour d'horizon sportif sur la semaine écoulée pour que le public connaisse mieux

²⁹⁸ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 16 novembre 1949. Dans la réunion du 22 février 1950, on apprend qu'« en raison de la façon particulière dont M. Robert conçoit son rôle, le comité décide de résilier le contrat qui le lie au comité pour la fin de la saison ».

 ²⁹⁹ Id., procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 28 décembre 1949.
 ³⁰⁰ Id., procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 11 janvier 1950.

³⁰¹ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 22 mars 1950.

³⁰² *Id.*, 208 J 1, procès-verbal du comité directeur du 7 novembre 1934.

³⁰³ *Id.*, procès-verbal de la réunion du 15 septembre 1943.

l'activité de notre club³⁰⁴. » Après la guerre, le club des supporters, refondé en 1947, se propose de trouver la publicité qui sera faite au « micro » pendant les matches³⁰⁵. C'est aussi une manière d'occuper le spectateur en lui transmettant des informations concernant la partie du jour. Néanmoins, tout ce qui est dit au micro est surveillé puisqu'un dirigeant est chargé de superviser les communications faites par le speaker au micro au cours des matches³⁰⁶. Les joueurs doivent également contrôler la teneur de leurs propos sous peine de sanctions :

M. Thiollière demande l'autorisation pour faire passer une note aux joueurs, leur interdisant de parler au micro, à l'exception du capitaine de l'équipe, étant bien entendu que celui-ci ne devra ni critiquer l'organisation des matches, ni donner son opinion personnelle sur les joueurs.

Cette autorisation lui est accordée et toute infraction sera passible d'une amende³⁰⁷.

De nouveaux médias apparaissent et mettent en scène la spectacularisation de l'évènement sportif. Au milieu de l'entre-deux-guerres, la radio place l'évènement au centre. De 1920 à 1950, Alfred Wahl parle « d'âge d'or de la retransmission radiophonique » 308. Dans le cas de l'OGC Nice, nous constatons qu'effectivement, dès le début des années 1930, la radio s'impose comme un relai essentiel pour le club. La diffusion du sport à la radio instaure un rapport de proximité entre l'auditeur et l'évènement. La médiatisation du sport dans les années 1930 prépare la population française à entrer dans l'ère de la consommation sportive de masse. L'augmentation du nombre de postes de radio favorise l'acculturation du plus grand nombre. Des détails pratiques sont donnés afin que les amateurs de football profitent du spectacle. Il est demandé aux supporters de venir défendre la cause du sport. Plus concrètement, prenons pour exemple un communiqué prononcé le 26 août 1933 à 13 heures, par Radio Juan-les-Pins, à l'occasion du match amical OGC Nice-AS Roma (fig. 5).

³⁰⁴ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 1, procès-verbal de la réunion du comité directeur du 16 novembre 1945.

³⁰⁵ *Id.*, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 24 juillet 1947.

³⁰⁶ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 23 novembre 1949.

³⁰⁷ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 6 janvier 1948.

³⁰⁸ A. Wahl, *La balle au pied..., op. cit.*, p. 106.

Radio Côte d'Azur

Société anonyme au capital de 1 200 000 francs Villa Bagatelle

Juan-les-Pins

Boulevard Edouard Baudoin

Service « Publicité »

Ordre de Ville de Nice

Le texte ci-dessous a été lu au microphone de « Radio Côte d'Azur », le 26/8/33, à 13 h

Mes chers auditeurs,

Tantôt, au stade Saint-Maurice à Nice, commencera, à 17h30, le match de football opposant l'Olympique Gymnaste Club de Nice à l'Associazione Sportiva Roma.

Ce sera une rencontre de toute beauté ; elle passionnera aussi bien ceux pour qui le football n'a plus aucun secret, que les profanes.

Sportifs, qui êtes à l'écoute, prenez vos dispositions pour vous rendre au stade Saint-Maurice. Un service intensif de cars et de tramways est organisé. Vous aurez encore, après le match, tout le temps de rentrer chez vous.

La cause du sport est trop belle pour que vous vous en désintéressiez. C'est la défendre, et c'est aussi vous procurer un plaisir de qualité que d'assister au match cet après-midi.

Le speaker du poste.

Fig. 5. Communiqué prononcé à Radio Juan-les-Pins à l'occasion du match OGC Nice-AS Roma, le 26 août 1933 (transcription). Arch. mun. Nice, 41 S 51.

Dans les procès-verbaux, les références à la radiodiffusion s'intensifient après la guerre. La radio devient un moyen efficace pour annoncer les matches à venir, mais permet surtout de diffuser et commenter les rencontres. Les propos tenus à l'antenne sont donc surveillés car ils peuvent être préjudiciables pour le club. Une lettre est même adressée au patron de Radio Juan-les-Pins, pour protester contre les propos « fantaisistes d'un journaliste concernant l'OGC Nice le dimanche soir »³⁰⁹. Les membres du club prennent régulièrement la parole pour parler de l'OGC Nice. En décembre 1945, il est décidé le samedi, le mardi et la veille de match pour les matches à l'extérieur « de désigner les délégués qui se rendront à la radio faire un commentaire sur le match disputé et sur la vie du club »³¹⁰. En 1948, Capponi obtient d'être interviewé cinq minutes à la radio tous les samedis à 19 heures 45³¹¹. Les propos des dirigeants peuvent aussi entraîner de vives tensions, mais ce sont surtout ceux des journalistes qui provoquent de vives réactions. En effet, « M. Albert demande qu'auprès du micro utilisé

³⁰⁹ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 1, procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 1936.

³¹⁰ *Id.*, procès-verbal de la réunion du 12 décembre 1945.

³¹¹ Id., ²⁰⁸ J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 29 décembre 1948.

au stade par la radiodiffusion française se tienne un membre du comité de gestion, pour éviter des émissions désobligeantes »³¹². Autre exemple, quand « une démarche [est] faite auprès du directeur de Radio Monte Carlo pour s'élever contre la mauvaise politique du speaker dans ses émissions sportives »³¹³.

La radiodiffusion est décidée au préalable par le club. Paradoxalement, elle peut être refusée ou accordée pour une partie du match seulement. Pour un match, « suite à la demande de la radiodiffusion française, le comité lui accorde de radiodiffuser la dernière demi-heure de ce match en lui précisant de ne l'annoncer à l'avance ni par radio, ni par la presse, afin de ne pas nuire à la recette³¹⁴. » Lors d'un Nice-Lens, le 8 février 1948, le comité décide de refuser la radiodiffusion afin de ne pas nuire à la recette du match³¹⁵. Certains dirigeants de l'époque pensent que la radiodiffusion nuit aux recettes puisque le public susceptible de venir au stade peut désormais suivre les rencontres de chez lui. À cette période, Radio Monte Carlo, qui vient de naître, joue un rôle important auprès du club. La radio développe des liens cordiaux avec le club et réciproquement, chaque partie ayant ses propres intérêts. Outre les matches à domicile, elle propose de faire une retransmission directe de tous les matches que l'OGC Nice jouera à l'extérieur, moyennant une somme forfaitaire³¹⁶. Malheureusement, concernant les reportages des matches de l'OGC Nice à l'extérieur, le comité est « d'avis de ne pas encourager la radiodiffusion des matches et se refuse à payer toute indemnité »³¹⁷.

De plus, pour avoir des informations fiables, elle demande même aux supporters de collaborer en donnant « tous les dimanches soir, des renseignements à Radio Monte Carlo sur le match disputé » Néanmoins, le club a aussi des impératifs envers cette radio, qui pour répondre à l'initiative lancée par la Radio suisse, décide de participer à la « Chaîne du Bonheur » qui vient en aide à 10 000 enfants. À la demande de la radio, le comité prête son équipe professionnelle pour un match amical à Nice contre le FC de Gênes. Aucune indemnité n'est demandée à Radio Monte Carlo, étant entendu que c'est « elle qui assure l'organisation de cette manifestation et doit s'entendre directement avec les joueurs quant à la prime de ce match » Après le match, la recette de 673 000 francs est intégralement remise à la radio pour la Chaîne du Bonheur. Plus généralement, nous avons vu que le stade et la ville sont des lieux privilégiés pour la publicité et la médiatisation du club. Nous terminerons avec l'exemple des tournois internationaux, pour lesquels de nombreuses techniques publicitaires sont mises en œuvre.

³¹² Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 7 octobre 1947.

³¹³ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 3 novembre 1948.

³¹⁴ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 3 février 1948.

³¹⁵ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 20 janvier 1948.

³¹⁶ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 11 août 1948.

³¹⁷ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 1^{er} septembre 1948.

³¹⁸ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 18 août 1948.

³¹⁹ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 29 décembre 1948.

L'exemple des tournois internationaux de football

Au début des années 1930, le Comité des fêtes de la ville de Nice³²⁰ décide d'organiser, parmi de nombreuses manifestations, un grand tournoi international de football en collaboration avec l'Olympique Gymnaste Club de Nice. De grandes équipes étrangères et françaises sont conviées à cette occasion. Ces tournois ont un écho local et international. Les équipes étrangères ne viennent pas pour faire de la figuration. Bien au contraire, elles souhaitent démontrer la qualité de leur football au public niçois. Les archives témoignent de la diversité et de l'importance de la publicité faite à cette occasion (fig. 6 et 7). Lors du premier tournoi, des affiches-programmes, annonçant les rencontres, le principe du tournoi et le prix des places, sont confectionnées et affichées dans la ville. On retrouve également de grandes affiches pour promouvoir chacune des rencontres. Elles sont réalisées avec des couleurs vives pour attirer l'œil. Les médias locaux apportent leur concours puisque la presse écrite consacre des articles, que l'on retrouve même en première page du journal. Ils sont accompagnés de photographies prises pendant les matches ou représentant le stade, une équipe. La radio émet, quant à elle, des communiqués faisant la promotion des matches.

À donner au poste Nice Juan-les-Pins

Mardi 9

Vous savez déjà certainement, mes chers auditeurs, que du 7 au 25 mai le Comité des Fêtes et des Sports organise un tournoi international de football avec la participation assurée de deux équipes anglaises, deux équipes italiennes, une équipe tchécoslovaque et deux équipes françaises. Mieux que ne sauraient le faire de longs commentaires, la simple énumération des noms des équipes dira la haute valeur de ces dernières; le Wolverhampton Wanderers, le Bristol Rovers, le Football Club de Milan, le Torino Football Club, le DFC de Prague, le Sporting Club de Nîmes et l'Olympique Gymnaste Club de Nice.

Dimanche dernier eut lieu le premier match du tournoi. Vous en connaissez certainement le résultat : le Torino Football Club s'inclina par 3 buts à 2 devant l'Olympique Gymnaste Club de Nice.

Jeudi se déroulera la deuxième rencontre. Elle s'annonce comme devant obtenir un succès retentissant. Le Milan Football Club, opposé à l'Olympique Gymnaste Club de Nice fera certainement l'impossible pour remporter la victoire. Sportifs de la région vous ne pouvez manquer d'assister à cette belle réunion comme d'ailleurs à celles qui auront lieux les 14, 18, 20, 21 et 25 mai.

Fig. 6. Communiqué prononcé à Radio Juan-les-Pins, le mardi 9 mai 1933 (transcription). Arch. mun. Nice, 41 S 51.

³²⁰ F. Ospédale, « Le Comité des Fêtes et les manifestations sportives à Nice dans les années 1930 », dans *Nice Historique*, 2007, n° 487, p. 50.



Organisé par le Comité des Fêtes et des Sports avec le concours de l'O.G.C.N.

Aujourd'hui, à 16 heures, au Stade St-Maurice, Deuxième rencontre : Milan-Nice



L'ÉQUIPE DU MILAN F.C.

Fig. 7. Article de *L'Éclaireur de Nice* du 11 mai 1933 pour le match Milan FC-OGC Nice. Arch. dép. Alpes-Maritimes, PR 1041.

Après la réussite sportive du premier tournoi, le club renouvelle l'expérience l'année suivante avec le soutien du maire. Ces deux premiers tournois sont des succès médiatiques et sportifs, puisque « le conseil enregistre avec le plus vif plaisir le très grand succès sportif des matches du tournoi joués pour Pentecôte et notamment la rencontre Manchester City-Admira de Vienne, la plus brillante vécue à ce jour en terrain azuréen³²¹. » Même si, d'un point de vue financier, le deuxième tournoi laisse un déficit de 50 000 francs, c'est le souvenir général laissé qui importe. Les rencontres entre ces grandes équipes étrangères servent à promouvoir le football tout en permettant à l'OGC Nice de se confronter à des équipes de qualité. C'est aussi une publicité intéressante pour la ville de Nice :

Le secrétaire général indique que le II^e tournoi international s'est déroulé sous le signe du plus franc succès sportif. Les matches ont donné lieu à des luttes d'un attrait exceptionnel. [...] Toutes les équipes participant au tournoi ont laissé dans notre ville le meilleur souvenir. Donc résultat sportif parfait³²².

Ces tournois sont l'exemple le plus complet dont nous disposons pour comprendre les possibilités pour l'OGC Nice d'être médiatisé dans les années 1930.

L'OGC Nice opte pour une véritable stratégie médiatique afin de promouvoir ses intérêts. Très rapidement la presse ouvre ses pages au sport, devenant un relai du club auprès du public. En contrepartie de sa médiatisation, l'OGC Nice a des obligations envers la presse (interviews, invitations, informations exclusives, etc.). Les joueurs et les dirigeants entretiennent des relations de proximité avec les journalistes, la presse étant un intermédiaire indispensable entre le club et les supporters. De son côté, la radio fait entrer le sport dans les foyers auprès d'un public de plus en plus important. Elle sert aussi à diffuser des messages publicitaires, à annoncer des rencontres et offre aux dirigeants une tribune. L'OGC Nice devient un vecteur de publicité. En ville, des affiches et des banderoles servent à annoncer les rencontres. Des panneaux publicitaires sont installés autour du terrain et aux abords du stade. Toute cette publicité a pour vocation d'attirer de nouveaux spectateurs au stade, de fédérer un public autour du club, le tout dans une optique de bénéfices. À l'instar du sport dans son ensemble, l'OGC Nice entre de plain-pied dans l'ère des médias de masse où la publicité occupe une place prépondérante. Les thématiques du stade et de la médiatisation sont révélatrices pour cerner les enjeux majeurs liés au professionnalisme. Sans un stade fonctionnel, des infrastructures modernes et une forte médiatisation locale et nationale, il est difficile pour un club d'envisager de devenir ou de conserver le statut professionnel.

3. TRANSFERTS ET MUTATIONS

L'adoption du professionnalisme met fin à la conception originelle fondée sur l'amateurisme et la pratique par les milieux aisés. Le football se transforme en entreprise de spectacle où l'argent occupe une place de plus en plus conséquente. Il devient une sorte de poule aux œufs d'or dont les dirigeants, les joueurs ou les médias souhaitent tirer leur part respective. En quelques années, le montant des salaires a augmenté significativement avec

³²² *Id.*, procès-verbal de la réunion du 30 mai 1934.

³²¹ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 1, procès-verbal de la réunion du 23 mai 1934.

celui des transferts. Les transferts sont une sorte de marché humain où les équipes se troquent et se monnayent leurs éléments. Les clubs, comme l'OGC Nice, mettent en place de véritables politiques sportives et cherchent à s'attacher les services des meilleurs joueurs. Le footballeur professionnel a une valeur marchande et devient un actif du club. Il sera question des différents moyens d'acheter et de vendre un joueur. À partir d'une étude précise de tous les footballeurs ayant exercé leurs talents en championnat professionnel à l'OGC Nice entre 1932 et 1950, nous nous interrogerons sur la provenance et les flux de joueurs.

3.1 Le club de football : une prison dorée

Avant de partir jouer un match en Grèce avec le Stade de Reims, le gardien de but Jacques Favre s'interroge : « J'ai 27 ans et je ne sais pas ce qu'est un transfert. Je voudrais bien changer d'air [...] »³²³. L'opération entre son club et Nice se fait en son absence et, à son retour, il apprend le nom de sa nouvelle équipe. Si on en croit l'OGC Nice, l'accord définitif pour son acquisition atteint la somme de 1 900 000 francs³²⁴. Quelques semaines plus tard, *France Football* révèle que le Niçois Carré veut partir jouer à Strasbourg, parce qu'il a appris que certains coéquipiers gagnent plus que lui³²⁵. Une semaine auparavant, le comité a étudié son cas, car il « fait preuve de mauvaise volonté dans le but d'être transféré »³²⁶. Le joueur confirme son intention de ne pas jouer à Nice et le comité décide que la meilleure solution est de le transférer au prix le plus avantageux³²⁷. Après diverses tractations, Carré reste finalement à l'OGC Nice.

À la fin des années 1940, on constate que le footballeur professionnel est plus que jamais la propriété de son club. Il apprend souvent au dernier moment le nom de sa future équipe. D'autre part, certains joueurs comme Carré, en constatant que plusieurs de ses coéquipiers gagnent un salaire plus important, font preuve de mauvaise volonté pour être transférés. Les footballeurs établissent déjà des comparaisons entre leurs salaires et exercent une pression sur leurs clubs. Si Carré reste à Nice, on peut supposer que le club n'a pas trouvé de club acquéreur, ou bien que le coup de pression du joueur amène l'OGC Nice à répondre à ses exigences et à revaloriser son salaire. La période des transferts est un moment charnière dans la saison sportive. Source de tensions, elle est régulièrement un point de discorde entre les dirigeants et les joueurs. Ce chapitre est l'occasion de revenir sur les différents moyens de transférer un footballeur (prêt, échange, transfert sec). De plus, l'exemple de l'OGC Nice est parfait pour comprendre les mécanismes de recrutement, de prospection. Le cosmopolitisme au sein du club retiendra notre attention, puisque le club recrute de nombreux joueurs étrangers, tout en ayant la volonté de faire émerger les jeunes pousses locales en parallèle.

³²³ France Football, n° 119, le 30 juin 1948.

³²⁴ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 28 juin 1948.

³²⁵ France Football, n° 130, le 15 septembre 1948.

³²⁶ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 8 septembre 1948.

³²⁷ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 22 septembre 1948.

Le footballeur simple marchandise?

Au premier abord, les transferts sont l'occasion pour les clubs de se renforcer et de se séparer des éléments indésirables, mais c'est également un moyen efficace pour renflouer les caisses. Les footballeurs ont une valeur marchande et sont monnayables. Ils peuvent être transférés contre une indemnité, placés sur la liste des transferts libres ou encore prêtés le temps d'une saison avec ou sans indemnité. À la fin de chaque saison, ils sont portés soit sur la liste des « transferts payants », ce qui permet au club vendeur de toucher une indemnité de transfert, soit sur la liste des « transferts libres » dans laquelle on retrouve ceux dont le contrat n'a pas été prolongé. Les clubs sont obligés de faire connaître leurs décisions auprès des joueurs et de la Fédération. Cette dernière établit ensuite des listes officielles avec le nom des footballeurs concernés afin de les communiquer à l'ensemble des clubs. Certains demandent des salaires très importants pour inciter les dirigeants à refuser et à les placer sur la liste des transferts, ce qui entraîne d'âpres négociations et l'obtention de primes à la signature 328.

Revenons sur quelques transferts à l'OGC Nice depuis le début des années 1930. Sur 180 footballeurs ayant joué en championnat professionnel avec le maillot niçois de la saison 1932-1933 à 1949-1950, on constate que plus de 80 % des joueurs n'ont pas participé à plus de deux saisons professionnelles consécutives. Ce chiffre n'est pas surprenant quand on s'intéresse au renouvellement de l'effectif. Cette instabilité montre la précarité du métier de footballeur.

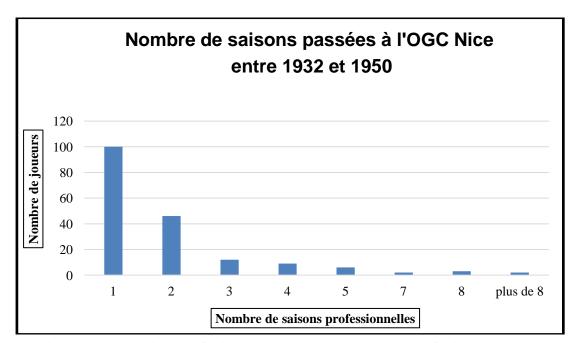


Fig. 8. Nombre de saisons professionnelles jouées par les 180 joueurs professionnels recensés à l'OGC Nice entre 1932 et 1950.

Au cours de ces deux décennies, un footballeur professionnel reste, en règle générale, une ou deux saisons à l'OGC Nice. En effet, à chaque intersaison, on note que la moitié de l'effectif professionnel est renouvelé, voire les trois quarts. Quelques exemples illustrent

³²⁸ A. Wahl, Les archives du football..., op. cit., p. 275.

l'instabilité des effectifs. Lors de la saison 1937-1938, sur les 22 joueurs professionnels, six joueurs étaient déjà présents la saison précédente. Puisque le club comptait 26 joueurs professionnels en 1936-1937, cela signifie que 20 joueurs ont quitté le club et que 16 nouveaux éléments sont arrivés. En 1948-1949, sur les 22 joueurs ayant joué en championnat professionnel, sept étaient déjà présents au club auparavant, 13 sont partis et 15 joueurs professionnels sont recrutés. En revanche, on observe une certaine stabilité pour la saison 1949-1950 : 15 joueurs ayant joué en championnat la saison précédente sont conservés, tandis que sept quittent le club et cinq recrues signent au club. Pendant la guerre, on remarque une diminution de la taille des effectifs, mais ils sont en revanche plus stables puisque la moitié des joueurs reste saison après saison.

Les transferts servent à assainir les finances, économiser un salaire ou faire une plusvalue. Chaisaz est convoqué devant la commission de football « pour étudier son cas et son transfert dans les meilleures conditions possibles pour le club, ce joueur ayant obligé le club à de lourds sacrifices durant la saison 1932-1933³²⁹. » Le capitaine Tomasi, au club depuis quatre saisons, est transféré en Italie pour près de 45000 francs sachant que ce dernier voulait jouer en Italie depuis deux ans. Son départ n'est pas à regretter car des « offres très intéressantes lui étaient faites et plutôt que de le perdre sans en tirer aucun bénéfice, nous avons donné notre accord tout de suite³³⁰. » Les footballeurs n'ont pas leur mot à dire et sont obligés de rejoindre l'équipe qui désire les acquérir. Néanmoins, les plus talentueux ont le droit à quelques faveurs. Par exemple, les dirigeants se concertent pour remettre à Edmond Kramer « en fin de saison son autorisation (lettre de sortie pour le club de son choix) sans conditions de transfert, et en le portant cependant sur la liste des transferts pour suivre le règlement [...]. Mais, il est bien entendu qu'il sera loisible au joueur Kramer, à l'époque des renouvellements de contrat, de passer de nouveaux accords avec l'OGC Nice, si cela lui convient³³¹. »

Les joueurs ont longtemps réclamé à leurs dirigeants de disposer de droits, dont celui de percevoir une indemnité sur le montant total du transfert. En réalité, les clubs craignent que cette somme encourage les joueurs à changer de club chaque saison. En 1937, les footballeurs ont gain de cause et obtiennent « le dixième du montant du transfert et une augmentation de salaire de 2 % par an au bout de deux années de fidélité au club » 332. En 1947, trois joueurs niçois sont mutés contre une somme totale de 3 100 000 francs, payable en trois échéances. L'exemple ci-après met en lumière, la diminution de l'indemnité perçue par les joueurs sur le montant du transfert, désormais fixée à 5 %.

³²⁹ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 1, procès-verbal du 14 juin 1933.

³³⁰ *Id.*, procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 août 1933.

³³¹ *Id.*, procès-verbal du 26 février 1934.

³³² A. Wahl et P. Lanfranchi, Les footballeurs professionnels des années trente à nos jours, Paris, Hachette, 1995, p. 67.

Frey Marcel : mutation 800 000 francs. Indemnité au joueur 5% soit 40 000 francs Angel Pierre : mutation 1 000 000 francs. 50 000 francs Tylipski Roland : mutation 1 300 000 francs. 65 000 francs

Avec la création du comité de gestion de l'équipe professionnelle, la formation de l'effectif devient un point central de la nouvelle politique sportive. En juin 1947, une commission procède à un premier éliminatoire parmi les joueurs. Au total, 10 joueurs sont à conserver et sept sont à acquérir : un goal, un arrière, un demi-centre, deux intérieurs et deux ailiers ; « Le secrétariat du comité s'occupera donc dès à présent de faire des appels d'offres pour avoir des joueurs³³⁴. » À la même période, les instances du football français se concertent pour mettre fin à certaines pratiques illégales. Lors de la réunion du Groupement des Clubs autorisés, le 5 juillet 1947, à Paris, il « a été décidé que des amendes seraient infligées pour le cas de tractation directe avec les joueurs³³⁵. » En effet, les footballeurs sont fréquemment sollicités en plein milieu des saisons, mais nous ne pouvons savoir si cette mesure est suivie d'effet.

Après la guerre, le terme de « mutation » remplace celui de « transfert », le principe restant sensiblement le même. Des listes de joueurs à céder sont établies comme dans les années 1930. En juin 1948, le Club adresse par exemple au Groupement la liste des mutations payantes composée de Tylipski, David, Raphy, Amar, Nemeur, Ruff, Sabena, Lefort, Emmanuelli, Marchiaro, Firoud³³⁶. Si les joueurs placés sur la liste des transferts ne sont pas mutés à la date du 30 juillet, il est décidé de renouveler leurs contrats, mais au traitement minimum³³⁷. Divers moyens de céder un footballeur existent. On peut le transférer contre une somme d'argent ou le porter sur la liste des transferts libres. Il arrive qu'il soit échangé contre un autre joueur avec parfois une somme d'argent en supplément. Il a le droit d'être prêté gracieusement ou contre une somme d'argent à un autre club. Les prêts sont parfois assortis d'une priorité d'achat. En juillet 1949, Fassone est muté pour la saison à Toulon moyennant une indemnité de 120 000 francs, tandis que Sabena est muté temporairement mais gracieusement à Toulon; «La mutation définitive n'a été rendue nécessaire que par les règlements en vigueur qui interdisent à un club de louer deux joueurs à un même club³³⁸. » Dans le sens des arrivées, le gardien du Lille OSC, Robert Germain, est loué à Nice pour la saison, avec promesse de vente. Le prix de la location est de 350 000 francs, dont 200 000 francs payables immédiatement, puis 150 000 francs en trois traites. Le prix du transfert réalisable avant le 30 mai 1950 est de 1 500 000 francs, duquel il faudra déduire le montant de la location pour la saison, soit 1 150 000 francs³³⁹.

Avant de faire signer un footballeur, il est possible de le tester lors d'un match ou d'un entraînement. En réalité, les clubs ne souhaitent prendre aucun risque et veulent engager un joueur fiable. L'essai d'Amar de Saint-Étienne est un succès, il « s'entraîne régulièrement et se révèle en grande forme. Des propositions de transfert vont être faites³⁴⁰. » La porosité entre

³³³ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 17 juillet 1947.

³³⁴ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 26 juin 1947.

³³⁵ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 10 juillet 1947.

³³⁶ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 16 juin 1948.

³³⁷ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 7 juillet 1948.

³³⁸ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 27 juillet 1949.

³³⁹ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 21 septembre 1949.

³⁴⁰ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 3 novembre 1948.

les clubs est assez étonnante. Il est inimaginable de nos jours que des dirigeants prêtent leurs joueurs pour être testés avant un éventuel achat, ou juste pour compléter une autre équipe le temps d'un match. Pourtant, Firoud est autorisé à se rendre à Marseille, puis au Stade français. En effet, « l'Olympique Marseille, ayant ses deux arrières blessés, a demandé au comité l'autorisation de comprendre notre joueur Firoud dans sa formation qui jouera à Bordeaux. Ce joueur a été également sollicité pour prendre part à la tournée en Espagne qu'effectuera le Stade français dans le courant du mois de juin. Le comité donne son accord pour ces deux déplacements³⁴¹. » En juin 1949, l'AS Monaco demande l'autorisation d'essayer, au cours d'un match amical contre Ajaccio, Fassone, Steckiw, Bersoulle, mais l'essai n'est pas concluant.

On constate aussi que les dirigeants peuvent passer préalablement des accords et s'arranger entre eux, notamment pour obtenir la priorité sur l'achat d'un joueur. En décembre 1947, des pourparlers avec Cannes sont engagés au sujet du transfert éventuel de deux joueurs : Fassone et Sella. Concernant le premier, son transfert est conditionné à la réponse du Havre à qui le club avait promis la priorité en cas de transfert en cours d'année. Or, ce joueur n'a pas l'intention d'aller au Havre et, de plus, il est susceptible d'être appelé sous les drapeaux. Son transfert à Cannes ne peut se faire tant que le club ne se libère pas de ses obligations envers le Havre. Le transfert échoue finalement puisque le joueur refuse de quitter Nice. Autre exemple, avec Lyon qui signe « une option pour l'acquisition du joueur Ruff, valable jusqu'au 24 octobre aux conditions ci-après : location pour la saison ; 200 000 francs à verser à l'OGC Nice avant le 31 mai 1948. Le transfert définitif est donc de l'ordre d'un million de francs » 342. Après avoir vu la diversité des techniques permettant de transférer un footballeur et les motivations des clubs, il convient de revenir à la base d'un transfert : la prospection.

Prospecter: une mission collective

Avant de transférer des joueurs, il faut commencer par les repérer. Les entraîneurs prospectent et font jouer leurs relations pour attirer de nouvelles recrues. En effet, dans les clubs, ce sont eux qui ont en charge la partie technique. Anciens footballeurs, ils savent mieux que quiconque déceler les qualités et défauts de n'importe quel joueur. Plus étonnant, les footballeurs contribuent également au recrutement en transmettant des noms à leurs dirigeants. C'est le cas de Magnon en 1933, qui indique plusieurs joueurs dont trois d'entre eux sont susceptibles d'intéresser le club³⁴³. À plusieurs reprises, la gestion de l'équipe niçoise a été confiée à un joueur de l'effectif. Quand Tandler prend provisoirement ses fonctions de joueur-entraîneur, il effectue un voyage en Autriche pour trouver la perle rare, mais les footballeurs proposés sont trop onéreux pour les finances du club³⁴⁴. Lors de l'assemblée générale du 1^{er} juillet 1934, le recrutement est mis en cause. Trop de joueurs professionnels d'un niveau moyen ont été engagés. En l'état, le club ne peut faire mieux, n'ayant pas de moyens financiers et matériels élevés pour prospecter efficacement. Le constat est cinglant : « Certes, nous avons recruté trop de joueurs professionnels. La valeur de

³⁴¹ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 2 juin 1949

³⁴² *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 20 octobre 1948.

³⁴³ *Id.*, 208 J 1, procès-verbal du 21 juin 1933.

³⁴⁴ *Id.*, procès-verbal du 22 novembre 1933.

certains était insuffisante. Est-ce tellement facile de prospecter ? Il faut de l'argent, et bien entendu, nous en manquions ³⁴⁵. »

Chaisaz traverse quant à lui la Méditerranée et se rend en Tunisie, « en vue de voir deux autres joueurs tunisiens indispensables, un avant et un demi »³⁴⁶. Une fois le voyage de prospection terminé, le prospecteur établit un compte-rendu aux membres du comité directeur. Les joueurs autorisés par leurs clubs respectifs sont invités à venir faire un essai à Nice. Fraîchement nommé entraîneur de l'équipe, Anton Marek est chargé par le comité, avant de prendre ses fonctions, de profiter de son retour à Lens afin « de recruter quelques bons joueurs, celui-ci nous a indiqué qu'il y avait des éléments susceptibles de pratiquer en Division nationale parmi les amateurs du Nord. M. Marek pense avoir terminé sa tournée de prospection aux environs du 25 juillet et il nous informera immédiatement du résultat de celle-ci. À ce moment-là un délégué du comité se rendra sur place pour traiter l'achat éventuel de ces joueurs qui certainement seront tous dignes de figurer dans l'équipe professionnelle³⁴⁷. » Les membres du comité jouent donc un rôle capital dans le recrutement. Ils entament des pourparlers et négocient avec les joueurs et les dirigeants adverses.

Après la guerre, avec la création du comité de gestion de l'équipe professionnelle, l'objectif affiché est la remontée en Division nationale. Des fonds sont débloqués afin de prospecter et de recruter des éléments de qualité. Les représentants de la municipalité, satisfaits des résultats obtenus, précisent que le comité est maintenu pour la saison 1948-1949, et qu'il est habilité pour entamer des projets de prospection pour la saison suivante. L'entraîneur Marek doit être sollicité concernant les projets d'achats de joueurs ³⁴⁸. En mars, il se rend en Belgique pour se renseigner sur l'éventuel transfert de trois footballeurs. Toutes ces initiatives sont intéressantes mais elles sont régulièrement vouées à l'échec en raison de l'incapacité financière du club à pouvoir recruter de grands joueurs à faible coût. Un dirigeant « indique qu'il ne lui sera pas possible, pour des raisons financières, de procéder à l'acquisition de joueurs de grande valeur et qu'il y aurait donc intérêt d'envisager l'acquisition de jeunes, même amateurs, qui, en étant moins coûteux, ont un avenir ³⁴⁹. »

À l'issue de la saison 1947-1948, l'OGC Nice obtient sa montée en Division nationale. Les représentants de la municipalité, les membres du Comité des fêtes confirment leur soutien sportif et financier au comité de gestion de l'équipe professionnelle. Les voyages de prospection se poursuivent, les joueurs amateurs sont également surveillés. Tout le club se mobilise pour dénicher de futures recrues :

Lors du déplacement à Turin de MM. Sattegna et Tropini pour la prospection en Italie, les frais de séjour ont été assumés par les personnes indiquées ci-dessus et la voiture a été mise gracieusement à la disposition par le docteur Tropini³⁵⁰.

La prospection ne s'arrête pas aux frontières du pays. Les clubs français s'intéressent aux joueurs étrangers, souvent désireux de tenter leur chance dans un autre pays pour bénéficier de conditions salariales supérieures et d'une vie meilleure.

-

³⁴⁵ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 1, procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} juillet 1934.

³⁴⁶ *Id.*, procès-verbal de la réunion du comité préparatoire du 7 juillet 1936.

³⁴⁷ *Id.*, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 4 juillet 1947.

³⁴⁸ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 27 janvier 1948.

³⁴⁹ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 2 mars 1948.

³⁵⁰ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 12 octobre 1949.

Le rôle des intermédiaires est essentiel, particulièrement quand il s'agit de footballeurs provenant de l'étranger. Déjà, des personnes intéressées et sans scrupules commencent à graviter autour des clubs. En effet, les transferts génèrent des sommes d'argent de plus en plus conséquentes. Ces dénicheurs de talents ne font pas cela par pure charité et attendent en contrepartie une rétribution financière, une commission. Les clubs, les entraîneurs disposent d'intermédiaires qui les renseignent sur les joueurs qui ont envie de tenter leur chance à l'étranger ou qui sont en désaccord avec leurs clubs respectifs. Les intermédiaires n'hésitent donc pas à manipuler les sportifs étrangers et les clubs français acquéreurs. Ces derniers espèrent profiter de la conjoncture économique, des difficultés qu'éprouvent les pays, pour faire de bonnes affaires et revendre les joueurs au plus vite afin d'en tirer un bénéfice. Le FC Sète opte, par exemple, pour cette politique sportive. A. Wahl et P. Lanfranchi mentionnent le cas des joueurs autrichiens et le pillage des clubs prestigieux de Vienne au cours des années 1930 :

Les clubs français avaient fini par s'apercevoir qu'il ne suffisait pas d'être Viennois pour être un bon joueur. En conséquence, ils comptaient désormais sur des intermédiaires ; ceux-ci ouvrirent « une véritable centrale d'achat à Vienne » et se révélèrent être « des marchands d'hommes qui n'hésitent pas à fournir des joueurs malades ou blessés et qui trompent les clubs français » 351.

En 1948, lors d'un match amical à Mons, l'OGC Nice essaie trois footballeurs étrangers appartenant à des clubs belges. L'essai est concluant et les pourparlers se poursuivent avec un certain Wolf, que le club qualifie de « responsable des trois joueurs ». Ce dernier gère entièrement le transfert de ses poulains et se charge des démarches pour leur venue en France :

Quant aux conditions financières, M. Capponi, délégué pour le déplacement en Belgique, indique qu'il est arrivé à un accord pour la somme globale de trois millions de francs étant entendu qu'avec cette somme M. Wolf devra régler tous frais que comportera le transfert de ces trois joueurs à Nice.

Il est bien entendu que le comité de gestion ferait à M. Wolf, responsable des trois joueurs, une reconnaissance de dettes avec les conditions résolutoires concernant leur qualification pour jouer en France, l'autorisation de séjourner en France délivrée par l'IRO, etc. Cette reconnaissance de dettes sera rendue au comité de gestion au mois de juillet, dès le versement de l'indemnité précisée par ailleurs³⁵².

Ces liens entre les clubs français et les prospecteurs montrent cette volonté d'étendre le recrutement à d'autres espaces. Les intermédiaires, peu scrupuleux, prolifèrent également en Amérique du Sud ou en Afrique. Le cas d'Abderamane Ibrir est typique. Ce dernier est victime d'un intermédiaire qui a établi un faux à son insu. Après quelques matches aux Girondins de Bordeaux, il est suspendu. Placé sur la liste des transferts par le Groupement, il rejoint Toulouse qui a proposé 615 000 francs. En revanche, il n'a pas le droit de toucher de pourcentage sur le montant de la mutation³⁵³. À Nice, la venue de Ben Tifour illustre le caractère aventureux de certains transferts. Parfois, les footballeurs ne sont pas la propriété de dirigeants ordinaires, mais d'hommes politiques influents. En 1948, ce joueur « qui jouait à

³⁵¹ A. Wahl et P. Lanfranchi, Les footballeurs professionnels..., op. cit., p. 80.

³⁵² Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 1^{er} avril 1948.

³⁵³ France Football, n° 79, le 25 septembre 1947.

Tunis, vint en France contre le gré de son dirigeant, le fils du Bey, un grand sportif qui couve ses poulains »³⁵⁴. Lorsqu'il quitte Tunis, il est même accusé d'avoir dérobé les bijoux du Bey, mais, à son arrivée en France, l'affaire se calme. Alors que Nice se rend à Tunis pour y disputer quelques rencontres, le club reçoit un télégramme lui demandant de ne pas le convoquer pour faire le déplacement. Le club s'exécute à juste titre puisqu'à l'arrivée de l'équipe niçoise, la police attend avec un mandat d'arrêt contre lui.

Un dernier exemple de « prospecteur » concerne indirectement l'OGC Nice. Le dénommé Charles Elkabbach est présenté dans la presse sportive nationale comme l'homme qui a « africanisé l'OM et le football français ». Négociant en laines à Oran, cet homme a su dénicher et exporter en France de nombreux joueurs africains. Les clubs du Sud, comme Marseille³⁵⁵ et Martigues, avec lesquels il collabore, ont été les bénéficiaires de son expertise footballistique. Ce sont les « premiers à « importer » des footballeurs nord-africains dans des villes habituées aux brassages de population. Ainsi, ces footballeurs suivent la vague d'immigration de travailleurs manuels et d'étudiants maghrébins caractéristiques des années 1930³⁵⁶. » Nice n'a semble-t-il pas collaboré directement avec Elkabbach, mais parmi ses « pépites » importées en France, le club a recruté, par la suite, Pépito Alcazar, Chaisaz ou encore Gnaoui. Sa mission ne fait que commencer puisque : « l'Algérie et le Maroc n'ont pas encore tout donné [...]. Il y a beaucoup de trésors jalousement surveillés chez nous. Et la race des « perles noires » n'est pas morte³⁵⁷. » En effet, après 1945 débute « le recrutement des Français musulmans : 40 joueurs entre 1945 et 1955, dont 23 Algériens. L'Afrique noire fut absente jusqu'en 1950 [...]³⁵⁸. » Même si les voyages de prospection ne sont pas tous couronnés de succès et que les échecs de recrutement sont légion, il faut noter que de nombreux joueurs niçois ont été recrutés en Italie, en Espagne, en Afrique du Nord ou en Europe centrale.

3.2 L'ouverture vers de nouveaux marchés

Entre 1932 et 1950, l'effectif de l'OGC Nice est composé en majorité de footballeurs français. Pourtant le club n'hésite pas à recruter des entraîneurs et des joueurs étrangers. Plusieurs questions méritent d'être posées. Ont-ils été achetés à un autre club français ou ont-ils été dénichés dans leur pays d'origine, et comment ? Ces footballeurs sont-ils de grands joueurs ou des sportifs d'un niveau moyen ayant l'avantage de représenter un bon rapport qualité-prix ? Quand des étrangers viennent à Nice, on les présente souvent comme des internationaux, or, ces vedettes n'ont pour la plupart jamais évolué en équipe nationale. Les *a priori* sont souvent favorables pour les étrangers provenant de pays professionnels depuis plus longtemps que la France. De plus, il faut se rappeler que les clubs étrangers organisent des tournées notamment en France. Ces matches amicaux sont âpres, rugueux, puisque la réputation de ces équipes en dépend. Ils permettent aux équipes françaises de se jauger, et de

³⁵⁵ S. Mourlane, «L'OM, un club aux couleurs de l'immigration maghrébine à Marseille?», dans *Les footballeurs maghrébins de France au XX^e siècle. Itinéraires professionnels, identités complexes, Migrance*, n° 29, premier trimestre 2008.

³⁵⁸ A. Wahl et P. Lanfranchi, Les footballeurs professionnels..., op. cit., p. 130.

³⁵⁴ France Football, n° 167, le 31 mai 1949.

³⁵⁶ P. Dietschy, « Histoire des premières migrations de joueurs africains en Europe. Entre assimilation, affirmation et déracinement », dans *Afrique contemporaine*, 1/2010 (n° 233), p. 35-48.

³⁵⁷ *France Football*, n° 179, le 23 août 1949.

repérer certains joueurs. Nous analyserons la provenance des footballeurs en nous attardant plus précisément sur l'importance des joueurs étrangers à l'OGC Nice, l'internationalisation du recrutement, avec en parallèle une politique visant à laisser une place aux jeunes de la région.

Une équipe cosmopolite

Le professionnalisme amène les clubs à intensifier le recrutement à l'étranger. Le contexte politique et économique est à prendre en considération lorsqu'on s'intéresse aux transferts. Dans les années 1930, les équipes d'Europe centrale qui se trouvent dans un marasme financier voient une partie de leurs joueurs prendre la direction de la France. La guerre oblige également certains footballeurs à s'exiler. À Nice, comment ne pas évoquer la venue des vedettes espagnoles Josep Samitier et Ricardo Zamora en 1936 ? Avant cela, ces derniers ont été arrêtés par la milice anarchiste, et Zamora a même été emprisonné. Ces péripéties font d'eux des héros nationalistes pendant la guerre civile. Samitier quitte l'Espagne dans les cales d'un navire de guerre, tandis que Zamora, avec l'aide de l'ambassade d'Argentine, obtient des papiers réglementaires et rejoint la France. En 1937-1938, les frères Luis et Joaquin Valle intègrent également l'OGC Nice. Ils deviennent des membres incontournables de l'équipe et décident de rester pendant la guerre. Parallèlement à sa carrière de joueur, Luis accède au poste d'entraîneur, tandis que les talents de Joaquin lui permettent de s'octroyer le titre de meilleur buteur du club. Son record n'a toujours pas été égalé. Marc Barreaud explique que les recruteurs se sont concentrés, à cette période, sur un faible nombre de pays, dix-huit, dont quinze européens. Régulièrement, les joueurs étrangers sont engagés par deux, trois ou plus 359. Souvent, ils quittent leur pays d'origine pour trouver de meilleures conditions de vie et un salaire plus conséquent.

Une base de données a été réalisée à partir de l'ouvrage de M. Barreaud, compilant le nom des footballeurs étrangers dans le championnat de France, complété par celui de Michel Oreggia qui dresse l'effectif niçois jouant en championnat chaque saison. Ce dernier m'a transmis également une liste plus précise mentionnant les footballeurs étrangers à l'OGC Nice, tout en insistant sur les joueurs nés en Algérie et en Tunisie. Dans son dictionnaire, M. Barreaud a oublié de mentionner certains noms. Ce ne sont pas des joueurs majeurs, mais ils ont le mérite d'avoir disputé quelques rencontres. Nos critères sont différents de ceux retenus par ce chercheur. Dans leur ouvrage, les historiens A. Wahl et P. Lanfranchi reprennent les résultats de ce dernier pour l'après-guerre. En revanche, leurs chiffres sont différents pour la période 1932-1939. En effet, la difficulté réside dans ce qu'on entend par le mot « étranger ». On peut y inclure tout d'abord les footballeurs nés dans un pays étranger et qui le quittent pour pratiquer le football en France. Puis, on retrouve ceux nés à l'étranger et venus vivre en France dans leur enfance. Enfin, il existe aussi des joueurs nés en France, mais d'origine étrangère par leurs parents.

M. Barreaud « considère comme étrangers, les joueurs nés hors des frontières françaises ainsi que ceux nés dans la France d'outre-mer³⁶⁰. » Dans son ouvrage, il n'a recensé aucun footballeur algérien, ni tunisien entre 1932 à 1939, « car ils jouissent bien sûr de la nationalité française et achèveront tous leur carrière avant l'accès à l'indépendance de leur terre

³⁵⁹ M. Barreaud, Dictionnaire des footballeurs étrangers du championnat professionnel français (1932-1997), Paris, L'Harmattan, 1998, p. 17.

³⁶⁰ A. Wahl et P. Lanfranchi, Les footballeurs professionnels..., op. cit., p. 129.

natale³⁶¹. » Pourtant, dans sa liste, M. Oreggia mentionne, par exemple, que parmi les footballeurs de l'OGC Nice venant d'Afrique du Nord en 1933-1934, on retrouve les internationaux français Raoul Chaisaz et Alexandre Villaplane, mais également Lucien Magnon et Robert Tixador (qui n'a joué qu'en Coupe de France). Tous sont originaires d'Algérie française. Il serait faux de considérer ces joueurs comme des étrangers. Ainsi, nous avons donc décidé de créer une colonne « France et Empire ».

saison	France et	Italie	Espagne	Hongrie	Autriche	Suisse	Tchécoslo- vaquie	Argentine	Pologne	Belgique
	Empire									
1932-33	18	4	0	3	0	0	0	0	0	0
1933-34	16	4	0	3	2	1	0	0	0	0
1935-36	16	1	1	1	1	0	2	0	0	0
1936-37	18	1	1	2	1	0	1	1	1	0
1937-38	13	0	4	1	1	0	1	2	0	0
1938-39	17	1	2	2	1	0	1	0	0	0
1939-40	14	0	2	1	0	0	0	0	0	0
1940-41	16	0	2	0	0	0	0	0	0	0
1941-42	16	0	2	1	0	0	0	0	0	0
1942-43	20	1	2	1	0	0	0	0	0	0
1944-45	17	1	2	0	0	0	0	0	0	0
1945-46	16	2	2	0	1	0	0	0	0	1
1946-47	16	6	2	0	0	0	0	0	0	0
1947-48	15	1	2	0	1	0	0	0	1	0
1948-49	19	0	0	0	1	0	0	0	2	0
1949-50	16	2	0	0	0	0	0	0	2	0

Fig. 9. Nationalité des joueurs professionnels à l'OGC Nice entre 1932 et 1950.

L'instauration du professionnalisme accentue le recrutement de footballeurs étrangers. Les vedettes britanniques, sud-américaines, espagnoles contribuent à l'évolution de la vision française du football. Ces joueurs ont marqué le football français de leur empreinte. À Nice, plusieurs blocs de footballeurs étrangers sont à distinguer, avec tout d'abord celui des pays frontaliers : l'Italie, l'Espagne, la Suisse et la Belgique. Plusieurs joueurs sont quant à eux originaires de pays de l'Est comme la Hongrie, l'Autriche, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Le recrutement sud-américain n'en est qu'à ses débuts, puisque seulement deux footballeurs proviennent d'Argentine (Marino Evaristo et Rodolfo Orlando Orlandini). Les footballeurs

³⁶¹ M. Barreaud, *Dictionnaire des footballeurs*..., op. cit., p. 21.

nés en Algérie et en Tunisie occupent une place importante dans l'effectif du club, tandis qu'avant les années cinquante, aucun joueur ne provient d'Afrique subsaharienne³⁶².

Saison	Nom, prénom	Pays d'origine	Saison	Nom, prénom	Pays d'origine
1932/1933	Chaisaz Raoul	Algérie française		Alcazar Joseph	Algérie française
1932/1933	Magnon Lucien	Algérie française	1940/1941	Castro Maurice	Tunisie française
1933/1934	Magnon Lucien	Algérie française	1940/1941	Lopez Emmanuel	Algérie française
1933/1934	Villaplane Alexandre	Algérie française		Lozato Joseph	Tunisie française
	Boudjemaa Mohammed	Tunisie française	1941/1942	Castro Maurice	Tunisie française
1935/1936	Chaisaz Raoul	Algérie française	1941/1942	Lopez Emmanuel	Algérie française
	Galland Vincent	Algérie française	1942/1943	Castro Maurice	Tunisie française
	Boudjemaa Mohammed	Tunisie française	1944/1945	Castro Maurice	Tunisie française
	Brusseaux Michel	Algérie française	1945/1946	Castro Maurice	Tunisie française
	Chaisaz Raoul	Algérie française	1946/1947	Castro Maurice	Tunisie française
1027/1027	Galland Emile	Algérie française	1947/1948	Amar Abdelkader	Algérie française
1936/1937	Galland Vincent	Algérie française		Firoud Ben Mohamed	Algérie française
	Pellegrino Roger	Tunisie française		Nemeur Mohamed	Algérie française
	Rodriguez Ginès	Algérie française		Ben Nacef Moktar	Tunisie française
	Sillam Edouard	Tunisie française		Ben Tifour Abdelaziz	Algérie française
	Alcazar Joseph	Algérie française		Firoud Ben Mohamed	Algérie française
1937/1938	Gnaoui Mohammed Souilem	Algérie française	1948/1949	Gallard Barthelemy	Algérie française
1937/1938	Lozato Joseph	Tunisie française		Perez Paul	Tunisie française
	Pellegrino Roger	Tunisie française		Ben Nacef Moktar	Tunisie française
	Rodriguez Ginès	Algérie française		Ben Tifour Abdelaziz	Algérie française
	Alcazar Joseph	Algérie française	1949/1950	Firoud Ben Mohamed	Algérie française
1938/1939	Lozato Joseph	Tunisie française		Gallard Barthelemy	Algérie française
	Maestre Martial	Algérie française		Perez Paul	Tunisie française
	Alcazar Joseph	Algérie française			
1939/1940	Castro Maurice	Tunisie française			
	Lozato Joseph	Tunisie française			

Fig. 10. Joueurs nés en Algérie ou en Tunisie compris dans la catégorie France et Empire.

 $^{^{362}}$ C. Boli, « Les footballeurs noirs africains en France », dans *Hommes et migrations* [En ligne], 1285 | 2010, mis en ligne le 29 mai 2013, consulté le 24 février 2017 ; http://hommesmigrations.revues.org/1173.

Jusqu'au début des années 1930, les footballeurs britanniques s'exportent en France de manière conséquente. À l'été 1932, plus d'une centaine de joueurs rejoignent la France parmi lesquels on retrouve 42 Britanniques³⁶³. L'Europe centrale devient un vivier important dans les années 1930. On retrouve des Yougoslaves, des Autrichiens et des Hongrois dès l'apparition du professionnalisme. L'argent offert par les clubs français permet à de nombreux clubs étrangers d'assainir leurs finances et de survivre. Une fois en France, certains y font toute leur carrière, et peuvent demander la nationalité française, en sachant que cela nécessitait l'accomplissement du service militaire. Simonyi, Koranyi, Slklo ou Beck rejoignent, par exemple, les rangs de l'équipe de France. D'autres se reconvertissent en entraîneurs et apportent leur expérience aux clubs français. Lens est un cas intéressant puisqu'il symbolise cette immigration de l'Est et notamment des joueurs originaires de Pologne. Contrairement à Nice, on constate d'après le tableau que les footballeurs étrangers sont majoritaires à Lens dans les années 1930 puisqu'ils représentent en moyenne plus de 50 % de l'effectif.

Répartition des joueurs de nationalité étrangère au RC Lens dans les années 1930									
Saison	Étrangers	Origine géographique							
	Nombre	Pourcentage	Frontaliers (1)	Méditerranée (2)	Europe Est (3)	Pologne			
1930-31	7	38	2		2	3			
1931-32	6	54	1	1	2	2			
1932-33	13	46		1	4	8			
1933-34	10	55	2		3	5			
1934-35	13	59	1	1	5	6			
1936-37	18	64	3		8	7			
1937-38	15	50		1	7	7			
1938-39	13	59		1	5	7			
Totaux		53	8 %	5 %	38 %	47 %			

- (1): Îles britanniques, Belgique.
- (2): Italie, Espagne, Afrique du Nord.
- (3) : Europe centrale et orientale : Autriche, Allemagne, Tchécoslovaquie, Hongrie.
- L'auteur a isolé la Pologne en raison des forts mouvements migratoires en 1922-1924.

Fig. 11. Répartition des joueurs de nationalité étrangère au RC Lens dans les années 1930. D'après O. CHOVAUX, *50 ans de football dans le Pas-de-Calais, « Le temps de l'enracinement » (fin XIX ^e-1940)*, Arras, Artois Presses Universités, 2001, p. 310.

À partir du milieu de la décennie, on se tourne vers l'Amérique du Sud et particulièrement l'Argentine. À l'instar des clubs italiens, les équipes françaises cherchent de préférence à acquérir des joueurs possédant la double nationalité, pour qu'ils puissent être alignés sans être considérés comme étrangers. En 1936-1937, l'OGC Nice recrute l'argentin Rosa. Après avoir disputé un match, l'entraîneur se rend très vite compte de sa faiblesse. En effet, il y a eu usurpation d'identité, ce n'est pas le bon joueur qui a rejoint Nice. Au cours de

³⁶³ A. Wahl et P. Lanfranchi, Les footballeurs professionnels..., op. cit., p. 62.

ces années, les transferts d'étrangers se multiplient du fait de l'importation constante de nouveaux footballeurs. Les erreurs de recrutement sont nombreuses, et il fallait constamment se séparer des moins bons éléments. Les clubs exigent des résultats sportifs immédiats tandis que le nombre de footballeurs étrangers est limité: « Le contrat prévoyait d'ailleurs une période d'essai de trois mois, au bout de laquelle le club pouvait y mettre fin. C'était alors le transfert immédiat ou plus généralement le retour au pays³⁶⁴ ». M. Barreaud, puis A. Wahl et P. Lanfranchi, ont quantifié le nombre de joueurs étrangers entre 1932 et 1939, mais leurs critères de sélection étant différents, les résultats mentionnés dans les tableaux suivants divergent légèrement.

Saison	Clubs	Étrangers	Moyenne par club	Étrangers nouveaux
1932-33	20	132	6,6	-
1933-34	14	105	7,5	58
1934-35	16	112	7	40
1935-36	16	107	6,69	41
1936-37	16	108	6,75	43
1937-38	16	120	7,5	48
1938-39	16	86	5,38	21

Fig. 12. Les footballeurs étrangers en Première Division dans les années 1930. D'après, M. BARREAUD, *Dictionnaire des footballeurs étrangers du championnat professionnel français* (1932-1997), Paris, L'Harmattan, 1998, p. 18.

Saison	Joueurs professionnels	Équipes	Étrangers	Pourcentage des étrangers	Étrangers nouveaux	Pourcentage des étrangers nouveaux
1932-33	387	20	113	29,2		
1933-34	280	14	98	35	54	55
1934-35	330	16	105	31,8	39	37
1935-36	306	16	99	32,5	36	36
1936-37	312	16	96	30,8	36	37,1
1937-38	320	16	102	31,9	39	38,2
1938-39	330	16	72	21,8	11	15,5

Fig. 13. Les footballeurs étrangers en Première Division dans les années 1930. D'après A. Wahl et P. Lanfranchi, *Les footballeurs professionnels des années trente à nos jours*, Paris, Hachette, 1995, p. 79.

³⁶⁴ A. Wahl et P. Lanfranchi, Les footballeurs professionnels..., op.cit., p. 82.

Année	Étrangers par club (en moyenne)
1946	1
1947	1,62
1948	2,29
1949	2,54
1950	2,5

Fig. 14. Moyenne du nombre de joueurs étrangers par club entre 1946 et 1955. D'après A. WAHL et P. LANFRANCHI, *Les footballeurs professionnels..., op.cit.*, p. 132.

Quand on s'intéresse à la moyenne du nombre de footballeurs étrangers par club, Barreaud dénombre six étrangers par club en Première Division entre 1932 et 1939. A. Wahl et P. Lanfranchi évoquent en moyenne 30 % de joueurs étrangers dans chaque équipe professionnelle. À partir de 1946, ils notent que les clubs possèdent entre deux et trois footballeurs étrangers. Pour l'OGC Nice, nos résultats confortent cette impression. Il convient de rappeler, de nouveau, que nous avons décidé d'inclure les joueurs nés en Algérie et en Tunisie dans la catégorie France et Empire. Par ailleurs, le club passe la plupart de la décennie en Deuxième Division, alors que les tableaux concernent uniquement la Première Division. Toutefois, les pourcentages sont significatifs et font apparaître trois phases distinctes. Dans les années 1930, l'OGC Nice compte approximativement un tiers de joueurs étrangers ce qui représente entre six et dix membres de l'effectif. Pendant la guerre, les footballeurs étrangers fuient le pays. L'équipe est alors composée de 10 à 15 % d'étrangers. À la fin du conflit, les footballeurs étrangers reviennent progressivement en France et les chiffres repartent à la hausse, mais les limitations et les problèmes administratifs ne permettent pas de retrouver les niveaux des années 1930.

En effet, l'après-guerre est marqué par le recul des joueurs d'Europe centrale et d'Angleterre au profit des pays méditerranéens et surtout d'Afrique³⁶⁵. Au même moment, les clubs deviennent moins tributaires de l'influence étrangère. Les difficultés administratives pour recruter des étrangers, les progrès de la formation et des équipes ont permis au football français de s'émanciper. En 1947, *France Football* précise que quatre des meilleures équipes françaises du moment ne possèdent pas de joueurs étrangers : « Naguère, un bon joueur étranger qui prenait place dans une équipe française pouvait y imposer d'emblée sa personnalité. Aujourd'hui c'est l'équipe française qui lui impose la sienne »³⁶⁶. Certains clubs ont veillé à recruter de moins en moins d'étrangers essentiellement pour des raisons économiques et de quotas. Il convient de nuancer le propos de cet article car, pendant la guerre, de nombreux étrangers ont dû quitter le pays, ce qui explique aussi le fait qu'on retrouve peu, voire aucun étranger dans des équipes comme Lille ou Reims. M. Barreaud note que la guerre « sonne l'heure du retour au bercail, d'un nouvel exil ou de la persécution, les juifs venus d'Europe centrale étant particulièrement meurtris. À peine un « légionnaire » de

³⁶⁶ France Football, n° 81, le 9 octobre 1947.

³⁶⁵ A. Wahl et P. Lanfranchi, Les footballeurs professionnels..., op. cit., p. 130.

l'époque pionnière du professionnalisme sur dix foulera à nouveau le gazon du Championnat de France, après la Libération³⁶⁷. »

Saison	Effectif	France et Empire	Étrangers	Pourcentage étrangers
1932-33	25	18	7	28,0
1933-34	26	16	10	38,5
1935-36	22	16	6	27,3
1936-37	26	18	8	30,8
1937-38	22	13	9	40,9
1938-39	24	17	7	29,2
1939-40	17	14	3	17,6
1940-41	18	16	2	11,1
1941-42	19	16	3	15,8
1942-43	24	20	4	16,7
1944-45	20	17	3	15,0
1945-46	22	16	6	27,3
1946-47	24	16	8	33,3
1947-48	20	15	5	25,0
1948-49	22	19	3	13,6
1949-50	20	16	4	20,0
	351	263	88	

Fig. 15. Pourcentage de joueurs étrangers à l'OGCN entre 1932 et 1950.

Après le conflit, le nombre de footballeurs étrangers a effectivement diminué à Nice. Toutefois, les joueurs d'origine algérienne et tunisienne occupent désormais une place significative. À cette période, la Côte d'Azur devient un foyer important d'immigration maghrébine, Marseille et Nice sont des lieux d'établissement privilégiés³⁶⁸. Ces hommes veulent tenter l'aventure et échapper à l'ordre colonial. L'arrivée des Tunisiens et des Marocains est plus tardive que celle des Algériens³⁶⁹. Stanislas Frenkiel montre qu'à partir de 1944, l'amélioration du football africain conduit les clubs français à se tourner vers l'Afrique du Nord³⁷⁰. Les clubs qui recomposent leurs effectifs n'ont pas les ressources financières pour se tourner vers des marchés comme l'Europe centrale et concentrent leurs efforts sur l'Afrique :

³⁶⁸ Y. Gastaut, « Histoire de l'immigration en PACA aux XIX^e et XX^e siècles », dans *Hommes et migrations* [En ligne], 1278 | 2009, mis en ligne le 29 mai 2013, consulté le 23 février 2017; http://hommesmigrations.revues.org/226. Se référer également à R. Schor, S. Mourlane, et Y. Gastaut, *Nice cosmopolite* (1860-2010), Paris, Autrement, 2010.

³⁶⁹ L. Bocquillon, « Les footballeurs maghrébins sur la Côte d'Azur », dans *Les footballeurs maghrébins de*

³⁶⁷ M. Barreaud, *Dictionnaire des footballeurs...*, op.cit., p. 21.

France au XX^e siècle. Itinéraires professionnels, identités complexes, Migrance, n° 29, premier trimestre 2008.

Stanislas Frenkiel rappelle que plusieurs dates sont à retenir puisque l'année 1944 est marquée par la Libération, la fin du régime de Vichy et l'ordonnance du 7 mars abrogeant officiellement le Code de l'indigénat.

Le talent d'un Ben Barek, les liens entre la Fédération française de football et ses ligues d'outremer, les progrès du football nord-africain ou encore la circulation de l'information sportive relancent l'importation de joueurs maghrébins dans un premier temps puis, à partir du milieu des années 1950, des footballeurs d'Afrique subsaharienne³⁷¹.

La prospection en Afrique du Nord est tellement intense qu'en 1946 la Fédération interdit pendant deux ans tout nouveau transfert de footballeurs en provenance de cette aire géographique³⁷². On remarque, lors de la saison 1947-1948, le retour dans l'effectif niçois de joueurs nés en Algérie, puisque l'OGC Nice achète à des clubs français Abdelkader Amar, Mohamed Firoud et Mohamed Nemeur. En 1948-1949, c'est au tour d'Abdelaziz Ben Tifour, de Barthelemy Gallard et des Tunisiens Mokhtar Ben Nacef et Paul Perez de signer au club. L'interdiction de recrutement étant levée, Ben Tifour et Ben Nacef sont, par exemple, directement recrutés dans leur pays natal.

Faire appel à des footballeurs étrangers n'est pas sans risque. Ces derniers essaient de s'adapter, tant bien que mal, à une nouvelle culture, une langue, un autre football et à leurs partenaires. De leur côté, les clubs ne font pas de sentimentalisme et attendent d'eux qu'ils soient immédiatement rentables. Très vite, certains sont désorientés et éprouvent le mal du pays. Après quelques mois en France, ils demandent à retourner chez eux. En novembre 1933, le secrétaire général fait part au conseil d'administration d'une lettre de Stolzparth manifestant « son intention très nette de quitter Nice pour retourner en Hongrie » ³⁷³. Le nécessaire est fait pour qu'il quitte le club. En 1950, Skocen « fait part au comité de son intention d'abandonner le football et de se rendre au Canada où se trouve déjà une partie de sa famille. Il abandonne ses salaires de mai et juin ainsi que sa prime de classement pour l'année. Au surplus, il nous enverra du Canada pendant 11 mois la somme de 20 dollars par mois ³⁷⁴. »

Les échecs de recrutement sont fréquents tandis que l'entraîneur doit faire des miracles pour réussir à unir les talents entre eux. En 1948, Skocen et Steckiw sont interviewés après un entraînement par un journaliste de *France Football*. Dans son papier, il indique que l'un des objectifs du club cette saison est d'amalgamer le bloc « polono-tunisien », « un bloc – apparemment disparate – qui devra après cohésion, s'harmoniser avec les autres nouveaux de Nice, les Belver, Mindonnet, Gaillard et autres Rolland³⁷⁵. » L'intégration des nouvelles recrues est un enjeu de taille pour les entraîneurs puisqu'il ne suffit pas d'empiler les joueurs pour qu'une équipe gagne. Cela l'est d'autant plus quand les footballeurs viennent de l'étranger. En parallèle, le club met en place une politique de formation visant à faire émerger les talents locaux et, pourquoi pas, à les amener jusqu'à l'équipe première. Financièrement, le club s'y retrouve en formant ses futurs joueurs et en ne dépensant pas tout son argent dans des transferts plus ou moins hasardeux. Par ailleurs, le fait de vouloir former une équipe à l'accent niçois est intéressant dans la mesure où cette ambition contribue à la création d'une identité commune, afin de fidéliser le public autour de son équipe.

³⁷¹ P. Dietschy, « Histoire des premières migrations... », art. cit., p. 35-48.

³⁷² S. Frenkiel, « L'élaboration du projet migratoire des footballeurs algériens. Entre conditionnements sociaux et culturels et contextes politiques et fédéraux (1944-1962) », dans *Les footballeurs maghrébins de France au XX* siècle. *Itinéraires professionnels, identités complexes, Migrance*, n° 29, premier trimestre 2008.

³⁷³ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 1, procès-verbal du 8 novembre 1933.

³⁷⁴ *Id.*, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 10mai 1950.

³⁷⁵ France Football, n° 123, le 28 juillet 1948.

Les prémices d'une identité niçoise

Au cours des vingt premières années de professionnalisme, le club accorde une place de choix aux footballeurs et entraîneurs étrangers. Dès le début, les dirigeants prennent conscience de l'importance prise par les joueurs étrangers :

Nous avions débuté avec un nombre considérable d'étrangers et c'est pourquoi nous avons tenu à engager plusieurs Français, qui vous l'avouerez ont déjà produit une très favorable impression et confirmeront demain contre l'AS Roma leurs excellentes qualités ³⁷⁶.

Pourtant, les footballeurs français et locaux ne sont pas méprisés, bien au contraire : Pironi et Pédini débutent aux Sportsmen de Nice et signent en même temps une licence professionnelle à l'OGC Nice³⁷⁷. Dans sa jeunesse, Jean Luciano participe au Challenge *Match* et aux championnats scolaires de la Côte d'Azur avec son équipe de l'école communale de Riquier. Après avoir été remarqué par les dirigeants de l'OGC Nice, il y signe sa première licence fédérale comme pupille, qui est renouvelée au fil des saisons. En 1938, il remporte à Paris la finale d'un Concours du Jeune Footballeur. Toujours au club, il obtient sa première licence professionnelle. Après un passage par le Stade Français et le RC Roubaix, il revient ensuite à l'OGC Nice dont il devient le capitaine³⁷⁸.

Les clubs français ne sont pas autorisés à aligner sur la feuille de match les joueurs étrangers qu'ils désirent. Entre 1932 et 1934, le nombre d'étrangers autorisés à jouer simultanément lors d'un même match est fixé à quatre, puis à trois entre 1934 et 1938, et à deux pour la saison 1938-1939³⁷⁹. En revanche, le nombre de contrats n'est pas limité, ce qui permet aux clubs d'en acheter énormément. Pour les championnats de guerre, les informations manquent, mais étant donné qu'une bonne partie des footballeurs étrangers a dû quitter la France pendant le conflit, la question s'est sans doute réglée d'elle-même. Après la guerre, on revient aux dispositions prises avant le début du conflit, soit trois étrangers. Dès l'entame de la saison 1947-1948, un article de *France Football* annonce la volonté du Groupement professionnel de réduire le nombre d'étrangers à deux³⁸⁰. Sachant cela, l'OGC Nice prend des dispositions pour être en règle en cas de modification du statut et « M. Groppo signale qu'il serait préférable de limiter le nombre de joueurs étrangers à trois, pour éviter tout incident et de porter [les] efforts vers des engagements de joueurs français³⁸¹. » Pour la saison 1948-1949, le quota est abaissé à deux !

Obtenir la naturalisation des joueurs devient une solution pour contourner ce problème. En 1933, pour Schubert, des démarches sont faites auprès de la préfecture de police, puis du ministère, pour incorporer ce joueur sous la nationalité française³⁸². Les tractations prennent un certain temps, d'autant plus qu'on demande aux joueurs de résider depuis plusieurs années en France. Après divers problèmes administratifs, la naturalisation de Kalix ne saurait tarder, mais « pour Schubert la chose paraît irréalisable, ce dernier n'ayant pas les trois ans de

M. Barreaud, Dictionnaire des footballeurs..., op.cit., p. 21.

-

³⁷⁶ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 1, procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 août 1933.

³⁷⁷ France Football, n° 86, le 13 novembre 1947.

 $^{^{378}}$ *Id.*, n° 188, le 25 octobre 1949.

³⁸⁰ France Football, n° 81, le 9 octobre 1947.

³⁸¹ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 4 juillet 1947.

³⁸² *Id.*, 208 J 1, procès-verbal du 20 septembre 1933.

résidence en France »³⁸³. L'affaire ne semble toujours pas réglée en 1936, puisque le président « indique que tout le nécessaire sera fait pour la naturalisation des joueurs Schubert et Kudrna »³⁸⁴. En 1948, le dossier de naturalisation de Gomez « est en bonne voie et avant deux mois, ce joueur sera naturalisé français³⁸⁵. » Ces règlements poussent les clubs à réfléchir sérieusement aux étrangers qu'ils engagent. L'ailier Makar ne peut pas venir à Nice, « car le visa de touriste ne lui a pas encore été délivré et la date limite des transferts approche³⁸⁶. » De son côté, le niçois Steckiw fait un essai concluant à Lyon qui souhaite l'engager pour la saison. Or, Lyon fait l'acquisition d'un autre joueur et « par conséquent il ne peut prendre deux étrangers³⁸⁷. »

La limitation du nombre de footballeurs étrangers favorise l'éclosion des footballeurs issus de la formation française. Les jeunes sont régulièrement appelés pour assurer le traditionnel lever de rideau à chaque rencontre à domicile. Il ne faut pas se leurrer, c'est également pour des raisons économiques, et avant même de tenter de créer une identité niçoise, que les dirigeants souhaitent mettre l'accent sur la région. En 1935, il est convenu lors d'une réunion de « travailler l'élément local pour parvenir à avoir des Niçois en première professionnelle »³⁸⁸. À la fin de la guerre, le discours est identique puisque le Comité directeur envisage un recrutement « permettant de continuer à avoir une équipe se composant le plus possible d'éléments de la région »³⁸⁹. L'OGC Nice ne néglige donc pas la prospection locale. En avril 1949, le jeune joueur Jean Jacques fait l'objet d'un signalement. Un membre du comité est désigné pour se déplacer à Brignoles, dans le Var, pour le voir disputer un match³⁹⁰.

L'équipe professionnelle est mise à contribution pour entraîner les jeunes du club. En 1933, Dellavalle et Lardi ont pour tâche, tous les jeudis de 14 heures 30 à 16 heures, d'assurer l'entraînement des minimes et poussins et de diriger leurs ébats³⁹¹. Les footballeurs comprennent assez rapidement que la durée d'une carrière de joueur est limitée, et qu'il faut penser activement à une reconversion. Par leur action, ils contribuent à populariser le football auprès des jeunes générations, à faire naître des vocations. Un club ne se construit pas uniquement sur du court terme, il faut penser aux équipes futures, aux éléments de demain. En 1936, le conseil, sur la demande du joueur Galland, lui alloue une petite indemnité pour sa participation à un stage d'entraîneur³⁹². Certains sont prêts à quitter le club pour pouvoir se consacrer à l'entraînement d'équipes inférieures. Lefort obtient sa libre sortie de l'OGC Nice contre la somme de 75 000 francs afin de s'engager en tant qu'entraîneur dans une équipe amateur³⁹³.

En 1947, dès la première réunion du comité de gestion de l'équipe professionnelle, l'accent est mis sur le fait « de pouvoir présenter une équipe professionnelle de premier ordre

³⁸³ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 1, procès-verbal du 21 février 1934.

³⁸⁴ *Id.*, procès-verbal du 10 avril 1936.

³⁸⁵ *Id.*, ²08 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 31 mars 1948.

³⁸⁶ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 22 décembre 1948.

³⁸⁷ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 16 novembre 1949.

³⁸⁸ *Id.*, 208 J 1, procès-verbal de la réunion du comité d'honneur du 8 juillet 1935.

³⁸⁹ *Id.*, procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juillet 1945.

³⁹⁰ *Id.*, ²08 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 27 avril 1949.

³⁹¹ *Id.*, 208 J 1, procès-verbal du 18 octobre 1933.

³⁹² *Id.*, procès-verbal de la réunion préparatoire du conseil du 30 juin 1936.

³⁹³ *Id.*, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 1^{er} septembre 1948.

et, si possible, dans l'avenir composée de 11 éléments niçois »³⁹⁴. Ainsi, dès la mi-saison, la presse fait l'éloge d'un OGC Nice qui sera un jour niçois :

À chaque match à domicile, les jeunes du club jouent en lever de rideau. [...] Quatre équipes de cadets existent parmi lesquelles les joueurs sont appelés périodiquement à faire partie de l'équipe chargée d'assurer les levers de rideau. Ces jeunes footballeurs proviennent du collège Stanislas et les autres de l'OGCN. Le club des supporters apporte un concours matériel. Ces jeunes fiers de défendre les couleurs de l'OGCN constituent une pépinière de choix. De grands espoirs sont placés sur ces jeunes, dont les meilleurs pourraient à long terme rejoindre les rangs de l'équipe professionnelle³⁹⁵.

Au début de la saison 1948-1949, l'entraînement des amateurs est confié au gardien de l'équipe Jacques Favre³⁹⁶. Le club comprend l'importance des sections de jeunes pour sa renommée. Lors d'un match contre Marseille en septembre 1948, il est prévu de présenter au public, six équipes des jeunes de l'OGC Nice, « revêtues des équipements offerts par le club des supporters. En outre, les supporters assurent également une École des jeunes footballeurs dont ils assument les charges à l'exception toutefois de la rémunération de l'entraîneur Favre et des moniteurs Perez, Ben Nacef et Sabena³⁹⁷. » Finalement, le club des supporters prend à sa charge les frais des entraînements de l'École du football ; ce qui représente une dépense mensuelle de 10 000 francs pour les sept entraîneurs professionnels qui ont pour mission de former les jeunes. Le comité de gestion de l'équipe professionnelle rappelle « au club des supporters qu'en apportant une aide appréciable à l'École du football, il ne défend pas uniquement les intérêts de l'OGC Nice, mais celui de tous les petits clubs nicois où opèreront plus tard ces jeunes. Le but du club des supporters est de « s'occuper des amateurs de l'OGC Nice » ³⁹⁸. » D'après *France Football*, la première séance est un succès et rassemble près de 200 joueurs. Les principes de base sont « de prendre le problème à la base en commençant par la culture physique, l'étude des principes liminaires et le travail d'équipe car le moment où doivent s'épanouir les qualités individuelles est toujours trop tôt choisi³⁹⁹. »

L'idée est ambitieuse, mais le problème de cette École réside dans le fait que tous les enfants sont des scolaires. Or, ils participent à de nombreuses compétitions scolaires, indispensables pour la réputation de leurs établissements respectifs. Ainsi, les directeurs et maîtres d'école ne sont pas disposés à les laisser pratiquer un sport dans une autre organisation. De plus, le calendrier de ces compétitions monopolise les jeudis, voire même les dimanches ce qui est un frein pour venir à l'École du football. L'idée serait « de prendre exemple sur ce qui se fit, il y a quatre ou cinq ans à Monaco, où fut créée l'École du football : les jours de classe une heure ou deux par semaine lui étaient consacrées et au même titre que la visite au laboratoire de sciences ou la leçon d'anglais, les enfants allaient au stade et y faisaient d'excellent travail⁴⁰⁰. »

³⁹⁴ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 24 juin 1947.

³⁹⁵ France Football, n° 97, le 28 janvier 1948.

³⁹⁶ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 18 *août 1948*.

³⁹⁷ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 15 septembre 1948.

³⁹⁸ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 3 novembre 1948.

³⁹⁹ France Football, n° 136, le 26 octobre 1948.

⁴⁰⁰ *Ibid*..

À son arrivée, l'entraîneur Veinante explique qu'après le premier mois de championnat, les professionnels sous sa direction entraîneront chacun une équipe amateure. L'accent est mis sur le fait de posséder beaucoup de minimes au club. Pour l'entraîneur, « l'école du jeune footballeur constitue la section minime et le comité directeur de l'OGC Nice prendra une décision au sujet du maintien ou de la suppression de cette école du plus jeune footballeur – étant donné qu'il existe déjà au club une équipe minime 401. » Son désir est de créer un club sur des bases solides et pérennes. Parmi ses objectifs, il compte faire émerger de jeunes joueurs régionaux. Il « insiste pour que des prospecteurs assistent aux petits matches publics improvisés sur les places de la ville et recrutent les jeunes qui s'annoncent comme de futurs espoirs⁴⁰². » Du mois de septembre 1949 jusqu'au 1^{er} janvier 1950, un poste de prospecteur et de moniteur est confié à Friedmann. Ce dernier propose ses services afin de prospecter des joueurs amateurs dans la région et pour surveiller les équipes inférieures lorsque l'entraîneur est en déplacement. Sa mensualité est fixée à 20 000 francs. Ses frais de déplacement sont pris en charge par le comité, mais il doit, en amont, signaler le lieu du déplacement pour éviter tout malentendu. Cette initiative, pour le moins intéressante, s'arrête brutalement « par mesure d'économie »⁴⁰³.

Depuis 1932, les clubs profitent de leur autorité sur les joueurs pour les transférer selon leur bon vouloir puisqu'ils ont une valeur marchande et représentent un actif. Les manières de recruter se développent, même si certaines pratiques litigieuses perdurent. L'afflux et le savoir-faire des étrangers font évoluer considérablement le football français. Les clubs forment des réseaux pour étendre le recrutement sur tout le territoire français mais également à l'étranger. Les prospecteurs et intermédiaires, plus ou moins bien intentionnés, mais également les joueurs et entraîneurs proposent des footballeurs venant des quatre coins du monde. Dans les années 1930, les clubs français profitent des problèmes économiques en Europe centrale pour déposséder les équipes de leurs éléments. En revanche, à la fin des années 1940, on se penche plutôt sur les footballeurs issus des pays méditerranéens et surtout d'Afrique. Grâce à sa position géographique, Nice en est le parfait exemple. Tout en maintenant une politique de formation locale et régionale, on remarque que l'OGC Nice doit une partie de sa notoriété et de ses succès aux recrues étrangères qui ont porté le maillot rouge et noir. Pourtant, le club veille, et ce même pendant la guerre, au bon fonctionnement de ses sections de jeunes d'où sortiront probablement les futurs joueurs de l'équipe professionnelle.

⁴⁰¹ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 208 J 3, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 8 juin 1949.

⁴⁰² *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 8 juin 1949.

⁴⁰³ *Id.*, procès-verbal du comité de gestion de l'équipe professionnelle du 21 décembre 1949.

Conclusion

La période 1932-1950 est faite de tentatives, d'échecs et d'avancées majeures. Le football obtient désormais un écho médiatique, une régularité dans le calendrier, ce qui lui permet de se populariser et de se développer de manière importante dans la société française. Force est de constater que le professionnalisme s'est imposé malgré son manque de viabilité, argument fréquemment employé par ses détracteurs, surtout sous le régime de Vichy. Le professionnalisme nécessite des moyens financiers importants, notamment pour disputer des rencontres sur tout le territoire. Les charges sont lourdes et étouffent les clubs et, bien souvent, les recettes des rencontres ne suffisent pas à couvrir les dépenses salariales, les frais et les taxes. Ces impératifs obligent les clubs à se structurer, à modifier leur mode de fonctionnement et à faire preuve d'autorité.

La professionnalisation du football est cependant trop rapide et les clubs sont submergés par les événements. Les dirigeants comprennent que le stade est un formidable outil pour que l'institution se développe. C'est un lieu stratégique, bien plus qu'un endroit où l'on pratique une activité sportive. Pourtant, le football français est défavorisé par rapport à ses voisins car il attire moins de spectateurs. Les recettes au guichet sont faibles, ce qui n'est pas étonnant quand on connaît l'état des stades français qui ne sont pas adaptés pour recevoir un public nombreux. Les stades sont vétustes, et bien souvent inadaptés à la pratique de haut niveau. L'OGC Nice est contraint d'emménager au stade Saint-Maurice en 1927, mais l'enceinte subit de nombreuses rénovations ultérieures afin de la rendre la plus fonctionnelle possible. L'amélioration, la création d'équipements sportifs et l'utilisation de nouvelles techniques permettent d'accueillir le public dans les meilleures conditions possibles et de le fidéliser. Le stade est un creuset de la société, un lieu de vie où les ouvriers, les politiques et les patrons se côtoient. Mais, il est avant tout le lieu de travail des footballeurs. Pour optimiser leurs performances, des vestiaires correctement équipés, des tribunes et une pelouse verdoyante sont nécessaires.

En deux décennies, le club se transforme drastiquement au niveau de ses infrastructures et dans les rapports entretenus avec ses employés, la municipalité ou les médias. Une véritable politique sportive est mise en place, afin d'engranger d'importants bénéfices. En effet, le stade apparaît comme un endroit privilégié pour la publicité et les médias. Les panneaux publicitaires ceinturent le stade et aident le club à dégager des recettes supplémentaires. À cette période, les médias de communication se développent (presse écrite, radio), des journaux sportifs uniquement consacrés au football naissent, ce qui accroît la popularité du football en France. L'OGC Nice entend profiter des enjeux économiques et sportifs liés au stade, à la publicité et à la sphère médiatique. Très rapidement, le club change sa manière de fonctionner et se transforme en entreprise de spectacle. L'affichage au stade, mais aussi en ville, s'impose comme un support essentiel pour la publicité.

Dans leur lutte vers le succès, les clubs s'endettent pour acheter des joueurs, tandis que d'autres assainissent leurs comptes en vendant leurs éléments et en spéculant judicieusement. Ainsi, la période des transferts devient un moment phare de la saison sportive. Les joueurs ont une valeur marchande et sont transférés selon le bon vouloir des clubs qui s'échangent et se monnaient les footballeurs venant du monde entier. Ils sont troqués et vendus au plus offrant sans vraiment être consultés, alors que des intermédiaires peu scrupuleux tentent déjà de bénéficier des largesses du système en trompant les joueurs et les clubs acquéreurs. Les

transformations les plus spectaculaires apparaissent lors de la « seconde phase » du professionnalisme qui débute après la Seconde Guerre mondiale. À Nice, cette période est marquée par le reprise en main de l'équipe par la municipalité, avec la création du comité de gestion de l'équipe professionnelle en 1947. Ce comité tripartite gère uniquement la section professionnelle de football de l'OGC Nice et lui donne des moyens financiers conséquents pour repartir sur des bases saines.

Plus qu'ailleurs, l'OGC Nice semble s'inscrire comme un maillon essentiel de l'identité niçoise, en favorisant l'éclosion des jeunes joueurs niçois, et devient une vitrine privilégiée pour la ville. En se professionnalisant, des liens de proximité sont établis entre les joueurs, les dirigeants, le club des supporters, le comité de gestion de l'équipe professionnelle (composé de membres du club, de la municipalité et du Comité des fêtes de la ville de Nice). Cette tutelle municipale aide l'équipe à accéder à la Division 1 et à se stabiliser avant le début de la décennie 1950, durant laquelle se dessinent les heures les plus glorieuses du club⁴⁰⁴. L'équipe rafle quatre titres de champion (1950-1951, 1951-1952, 1955-1956, 1958-1959), deux Coupes de France (1952 et 1954). Au-delà de la scène nationale, le club se fait un nom en Europe en atteignant, par deux fois, les quarts de finale de la Coupe d'Europe des Clubs Champions et en perdant une finale de la Coupe Latine en 1952. Cependant, après ces années fastes, le club n'arrive pas à confirmer ses performances, ni à retrouver son lustre d'antan.

Direction de publication: Communication OGC Nice, « Les 50 Glorieuses »; http://www.ogcnice.com/fr/club/histoire/historique-part2 [consulté le 25/10/2018].